

● Procès-verbal de la séance publique du 11 février 2008

SOMMAIRE

Présidence de monsieur Gérard Collomb, président	(p. 753)
Désignation d'un secrétaire de séance	(p. 753)
Appel nominal	(p. 753)
Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée	(p. 753)
Adoption des procès-verbaux des 18 décembre 2007 et 21 janvier 2008	(p. 753)
Compte-rendu des décisions prises par le Bureau en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 (dossier n° 2008-4750)	(p. 753)
Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein du syndicat mixte d'eau potable Rhône sud - Opérations et résultats du vote (dossier n° 2008-4842)	(p. 759)

Les textes des délibérations n° 2008-4750- à 2008-4870 ont été publiés dans le recueil des actes administratifs n° 373.

N° 2008-4750	Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 14 janvier 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 -	(p. 753)
---------------------	--	----------

COMMISSION DEPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2008-4751	Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real) - Protocole d'accord relatif au volet gares du projet ferroviaire de l'ouest lyonnais -	(p. 761)
N° 2008-4752	Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real) - Etudes et travaux de mise à niveau du jalonnement des gares - Révision de l'autorisation de programme -	(p. 761)
N° 2008-4753	Givors - Gare de Givors-ville - Projet de pôle multimodal - Convention partenariale de financement de l'étude préliminaire -	(p. 761)
N° 2008-4754	Rillieux la Pape, Sathonay Camp - Projet pôle multimodal de la gare - Convention de participation financière pour la réalisation des études préliminaires -	(p. 761)
N° 2008-4755	Albigny sur Saône - Aménagement des abords de la gare - Modification budgétaire de l'autorisation de programme individualisée -	(p. 761)
N° 2008-4756	Délégation des aides à la pierre de l'Etat - Bilan de l'activité 2007 et programmation 2008 - Avenant à la convention signée le 18 avril 2006 - Individualisation d'autorisation de programme -	(p. 765)
N° 2008-4757	Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3+ sur le territoire communautaire pour une durée ferme de quatre ans - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -	(p. 753)
N° 2008-4758	Convention type d'occupation temporaire du domaine privé non communautaire par des abris voyageurs -	(p. 754)
N° 2008-4759	La Mulatière - Place Leclerc - Aménagement - Composition de la commission composée en jury en vue du choix du maître d'oeuvre -	(p. 754)
N° 2008-4760	Oullins - La Mulatière - Opération Yzeron-Sémard - Poursuite de la maîtrise foncière - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -	(p. 755)
N° 2008-4761	Bron, Feyzin, Lyon 1er, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Priest, Rillieux la Pape, Villeurbanne - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise 2007-2009 - Soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise par des publics issus des territoires inscrits dans le CUCS - Participations financières pour l'année 2008 -	(p. 753)
N° 2008-4762	Bron - Quartier Parilly - Aménagement du secteur nord - Lancement des études opérationnelles - Individualisation d'autorisation de programme partielle -	(p. 754)
N° 2008-4763	Saint Genis Laval - Quartier des Collonges - Subvention d'équipement à l'Opac du Grand Lyon pour la réfection de la dalle du parking souterrain du groupe Champlong - Individualisation d'autorisation de programme -	(p. 754)
N° 2008-4764	Feyzin, La Mulatière, Oullins, Pierre Bénite, Saint Fons, Saint Genis Laval - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) multisites Rhône aval - Avenant n° 1 -	(p. 754)
N° 2008-4765	Saint Priest - Plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 4 - Approbation -	(p. 755)

N° 2008-4766	<i>Ecully - ZAC de Moulin Berger - Suppression de l'opération -</i>	(p. 756)
N° 2008-4767	<i>Ecully - ZAC du Centre - Suppression de l'opération -</i>	(p. 756)
N° 2008-4768	<i>Limonest - ZAC Sans Souci - Suppression de l'opération -</i>	(p. 756)
N° 2008-4769	<i>Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence 1ère phase - Convention entre Réseau ferré de France (RFF), la société d'économie mixte (SEM) Lyon Confluence et la Communauté urbaine relative au financement d'ouvrages d'art ferrés - Avenant n° 2 -</i>	(p. 754)
N° 2008-4770	<i>Lyon 6° - ZAC Thiers - Prorogation de la concession - Avenant n° 5 - Nouveau bilan financier prévisionnel -</i>	(p. 755)
N° 2008-4771	<i>Saint Germain au Mont d'Or - ZAC de la Mendillonne - Travaux primaires - Actualisation des coûts - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 753)
N° 2008-4772	<i>Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - ZAC du Triangle - Choix du montage opérationnel pour la réalisation des travaux primaires - Individualisation d'autorisation de programme partielle -</i>	(p. 755)
N° 2008-4773	<i>Saint Priest - Porte des Alpes - ZAC Berliet - Substitution de la SAS Neximmo 42 à la SNC Villes et Projets en tant que concessionnaire -</i>	(p. 755)
N° 2008-4774	<i>Saint Priest - ZAC des Perches - Prorogation de la concession d'aménagement passée avec la SERL - Avenant n° 7 - Approbation d'un bilan financier modificatif et participation financière supplémentaire -</i>	(p. 755)
N° 2008-4775	<i>Rillieux la Pape - Grand Projet de Ville (GPV) - Quartier le Bottet les Verchères - Réaménagement de la galerie commerciale les Verchères - Participation financière -</i>	(p. 756)
N° 2008-4776	<i>Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) - Quartier des Semailles - Aménagement des espaces publics - Bilan de la concertation préalable -</i>	(p. 756)
N° 2008-4777	<i>Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Opération d'aménagement du secteur de l'hôtel de ville - Acquisition du foncier de la Poste - Etudes de conception d'espaces publics - Individualisation d'une autorisation de programme -</i>	(p. 756)
N° 2008-4778	<i>Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Pôle commercial du Mas du Taureau - Acquisition des murs du centre commercial - Etudes de conception des espaces publics - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire -</i>	(p. 756)
N° 2008-4779	<i>Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Copropriétés des Cervelières-Sauveteurs - Avenant n° 1 à la convention du plan de sauvegarde - Participation financière aux missions d'appui complémentaires -</i>	(p. 756)
N° 2008-4780	<i>Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Convention avec l'Etat -</i>	(p. 755)
N° 2008-4781	<i>Sainte Foy lès Lyon, Francheville - Aires d'accueil des gens du voyage - Subventions d'équipement complémentaires aux Communes - Modification de la délibération n° 2007-4583 -</i>	(p. 755)
N° 2008-4782	<i>Convention de participation financière avec l'association Point d'information médiation multiservices (PIMMS) Lyon agglomération -</i>	(p. 754)
N° 2008-4783	<i>Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise - Participations 2008 dans le cadre de la convention-cadre 2006-2008 avec les associations Allées, Uni-Est et Sud-Ouest Emploi -</i>	(p. 765)
N° 2008-4784	<i>Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participation financière pour 2008 aux actions partenariat pour la tranquillité mises en oeuvre par Arradep -</i>	(p. 754)
N° 2008-4785	<i>Lyon 8° - Quartier Mermoz nord - Opération de renouvellement urbain - Cadre opérationnel pour la mise en oeuvre du projet -</i>	(p. 754)
N° 2008-4786	<i>Pierre Bénite - Quartier de Haute Roche - Convention-cadre 2008-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) et programmation 2008 -</i>	(p. 756)
N° 2008-4787	<i>Pierre Bénite - Haute Roche 2 - Restructuration urbaine - Aménagement des espaces publics et des espaces extérieurs - Composition de la commission composée en jury en vue du choix du maître d'oeuvre -</i>	(p. 754)
N° 2008-4788	<i>Saint Genis Laval - Quartiers des Collonges et des Barolles - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention 2008-2009 et de la programmation 2008 -</i>	(p. 756)
N° 2008-4789	<i>Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Centre-ville et Beauséjour - Approbation de la convention-cadre 2008-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité -</i>	(p. 755)

N° 2008-4790	<i>Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Convention financière relative aux études de faisabilité du projet avec la Ville -</i>	(p. 755)
N° 2008-4791	<i>Vaulx en Velin - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) et de la programmation 2008 -</i>	(p. 757)
N° 2008-4792	<i>Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Sytral - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 753)
N° 2008-4793	<i>Givors - Convention financière pour les travaux d'amélioration de la traversée de Givors sur la RD 386 -</i>	(p. 754)
N° 2008-4794	<i>Lyon 1er, Lyon 4° - Réaménagement de l'espace Gros Caillou, entre la rue Audran et la rue des Pierres Plantées - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 755)
N° 2008-4795	<i>Saint Genis Laval - Projet d'établissement des Hospices civils de Lyon (HCL) - Aménagement des accès au pôle hospitalier sud - Carrefour Darcieux/Grand Revoyet - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 753)
N° 2008-4796	<i>Saint Germain au Mont d'Or - Individualisation d'autorisation de programme - Avenue du 2° Spahis -</i>	(p. 754)
N° 2008-4797	<i>Vaulx en Velin - Avenues Gabriel Péri et Salvador Allende - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique -</i>	(p. 756)
N° 2008-4798	<i>Lyon 3° - Rue de la Bannière - Création d'une voie nouvelle entre l'avenue Félix Faure et la rue Julien Duvivier - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 755)
N° 2008-4799	<i>Saint Genis Laval - Quartier Montrond - Création d'une voie nouvelle - Individualisation d'autorisation de programme -</i>	(p. 755)
N° 2008-4800	<i>Vaulx en Velin - Boulevard urbain "est", section comprise entre l'avenue Garibaldi et le boulevard Charles de Gaulle - Composition de la commission composée en jury par exception au concours pour la désignation du maître d'oeuvre -</i>	(p. 756)
N° 2008-4801	<i>Prestations de mise en oeuvre d'enrobés sur le territoire communautaire pour l'année 2009, reconductibles pour 2010, 2011 et 2012 - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer sept marchés pour ces prestations -</i>	(p. 754)
N° 2008-4802	<i>Prestations de travaux de réfection de tranchées sur le territoire communautaire pour l'année 2009, reconductibles pour 2010, 2011 et 2012 - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer sept marchés pour ces prestations -</i>	(p. 754)
N° 2008-4803	<i>Parc de stationnement P2 à la Cité Internationale - Extension de la mission du délégataire -</i>	(p. 755)
N° 2008-4804	<i>Lyon - Dénomination du parc de stationnement de la place Lyautey - Jalonnement des parcs de stationnement du Vieux Lyon, des berges du Rhône et de la Presqu'île -</i>	(p. 755)
N° 2008-4805	<i>Entretien des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores et intervention d'urgence sur le territoire communautaire pour l'année 2009, reconductible pour 2010, 2011 et 2012 - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer deux marchés pour ces prestations -</i>	(p. 754)
N° 2008-4806	<i>Champagne au Mont d'Or, Lyon 9° - Aménagement du plateau de la Duchère - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Offre de concours de la Serl pour des travaux de signalisation lumineuse - Acceptation de l'offre de concours -</i>	(p. 754)
N° 2008-4807	<i>Travaux de plantations et entretien des arbres d'alignement sur le territoire communautaire pour l'année 2009, reconductibles pour 2010, 2011 et 2012 - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer sept marchés pour ces prestations -</i>	(p. 754)
N° 2008-4808	<i>Fabrication et fourniture de mobilier urbain dessiné par la société Wilmotte et associés SAS sur le territoire communautaire pour l'année 2009, reconductible pour 2010, 2011 et 2012 - Marché annuel à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer un marché pour ces prestations -</i>	(p. 754)
N° 2008-4870	<i>Feyzin, Solaize - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des sociétés Total France à Feyzin et Rhône Gaz à Solaize - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de prescription de l'élaboration du PPRT -</i>	(p. 771)

COMMISSION DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

N° 2008-4809	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) pour son programme d'actions 2008 - Avenant n° 1 à la convention du pluriannuelle 2007-2009 -</i>	(p. 757)
---------------------	---	----------

N° 2008-4810	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association Rhône développement Initiatives (RDI) pour son programme d'action 2008 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2007-2009 -</i>	(p. 757)
N° 2008-4811	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association Action'elles pour son programme d'actions 2008 - Convention annuelle de partenariat -</i>	(p. 757)
N° 2008-4812	<i>Convention 2008 avec l'association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) - Subvention -</i>	(p. 757)
N° 2008-4813	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) pour son programme d'actions 2008 - Convention annuelle -</i>	(p. 757)
N° 2008-4814	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'Association Vouloir Entreprendre (AVE) pour son programme d'actions 2008 -</i>	(p. 757)
N° 2008-4815	<i>Soutien à l'Espace numérique entreprises (ENE) - Avenant n° 1 à la convention triennale du 22 mars 2007 -</i>	(p. 757)
N° 2008-4816	<i>Association du village des créateurs du passage Thiaffait - Avenant n° 2 à la convention triennale 2006-2008 - Subvention 2008 -</i>	retiré
N° 2008-4817	<i>Soutien au développement du challenge Itech dans le cadre de la démarche Industries créatives - Subvention 2008 -</i>	(p. 757)
N° 2008-4818	<i>Convention avec Unitex 2008 - Concours La mode s'exprime, elle s'imprime -</i>	(p. 758)
N° 2008-4819	<i>Convention 2008 avec l'association Jeunes Ambassadeurs - Subvention -</i>	(p. 758)
N° 2008-4820	<i>Marché de la mode vintage - Subvention à l'association ModaLyon -</i>	(p. 758)
N° 2008-4821	<i>Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'incubateur Crealys - Convention de subvention 2008 -</i>	(p. 757)
N° 2008-4822	<i>Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Organisation des premières Assises de l'international - Subvention -</i>	(p. 758)
N° 2008-4823	<i>Présidence française de l'Union européenne - Organisation d'une conférence Europe Innova à Lyon dédiée à l'innovation et aux clusters (22 au 24 octobre 2008) -</i>	(p. 758)
N° 2008-4824	<i>Exposition Sorbier - Attribution d'une subvention au Musée des tissus et des arts décoratifs -</i>	(p. 758)
N° 2008-4825	<i>Convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine, les villes de Lyon et d'Erevan pour la période 2008-2010 -</i>	(p. 758)
N° 2008-4826	<i>Attribution de subventions aux associations de solidarité internationale Enpoco, Arcades international, Amitiés franco-éthiopiennes et association du lycée agricole de Saint Genis Laval -</i>	(p. 758)
N° 2008-4827	<i>Programme annuel 2008 du Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon -</i>	(p. 757)
N° 2008-4828	<i>Convention-cadre avec la région Rhône-Alpes et l'université de Lyon (2008-2010) et convention ponctuelle de soutien au Pres -</i>	(p. 766)
N° 2008-4829	<i>Animation technopolitaine de Lyon Gerland - Avenant à la convention avec l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon (programme 2007-2008) -</i>	(p. 757)
N° 2008-4830	<i>Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 : recherche, enseignement supérieur et vie étudiante - Convention de site -</i>	(p. 766)

COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2008-4831	<i>Convention Safer Communauté urbaine pour une action foncière en faveur de l'agriculture et des espaces naturels sur le périmètre de la Communauté -</i>	(p. 758)
N° 2008-4832	<i>Convention-cadre avec la région Rhône-Alpes, relative aux modalités de mise à disposition, de transfert et de désaffectation des biens des lycées -</i>	(p. 758)
N° 2008-4833	<i>Convention-cadre avec le département du Rhône, relative aux modalités de mise à disposition, de transfert et de désaffectation des biens des collèges -</i>	(p. 767)
N° 2008-4834	<i>Convention cadre projet urbain intégré de l'agglomération lyonnaise - Fonds européens -</i>	(p. 768)
N° 2008-4835	<i>Partenariat avec le club sportif Adecco Asvel basket - Subvention -</i>	(p. 768)

N° 2008-4836	<i>Partenariat financier avec le club sportif Lou rugby - Subvention -</i>	(p. 768)
N° 2008-4837	<i>Sogely - Evolution du marché d'intérêt national (MIN) - Prolongation de la mission de gestion et d'exploitation - Avenant n° 9 -</i>	(p. 758)
N° 2008-4838	<i>Convention de mise à disposition du logiciel Centon - Autorisation de signer cette convention -</i>	(p. 758)
N° 2008-4839	<i>Groupement de commandes entre plusieurs Communautés urbaines pour l'achat de véhicules urbains respectueux de l'environnement - Convention - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 769)
N° 2008-4840	<i>Contrat d'agglomération de la Communauté urbaine, volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 - Avenant n° 1 entre la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine -</i>	retiré
N° 2008-4841	<i>Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement et d'un équipement petite enfance - Lancement de la procédure de choix du maître d'oeuvre - Procédure de concours restreint de maîtrise d'oeuvre - Composition du jury -</i>	(p. 771)

COMMISSION PROXIMITE, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2008-4842	<i>Syndicat mixte d'eau potable Rhône sud - Désignation des représentants du Grand Lyon au sein dudit syndicat -</i>	(p. 759)
N° 2008-4843	<i>Enlèvement, transport et valorisation des cendres d'incinération de boues d'épuration urbaines - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert -</i>	(p. 759)
N° 2008-4844	<i>Fleurieu sur Saône, Neuville sur Saône - Rénovation et extension de la station d'épuration - Composition du jury de concours pour la désignation du maître d'oeuvre -</i>	(p. 759)
N° 2008-4845	<i>Neuville sur Saône, Genay - Zone industrielle de Genay - Construction de la station d'épuration - Composition de la commission composée en jury par exception au concours pour la désignation du maître d'oeuvre -</i>	(p. 759)
N° 2008-4846	<i>Solaize - Lutte contre les érosions du ruissellement pluvial - Convention-type pour la mise en oeuvre des mesures de lutte - Première convention avec un agriculteur -</i>	(p. 760)
N° 2008-4847	<i>Etude de faisabilité pour l'interconnexion des systèmes d'alimentation en eau potable de la Communauté urbaine et du Syndicat mixte Saône Turdine -</i>	(p. 759)
N° 2008-4848	<i>Fonds solidarité eau - Projet pilote d'adduction d'eau potable et assainissement de la ville de Ngomedzap au Cameroun -</i>	(p. 760)
N° 2008-4849	<i>Fonds solidarité eau - Accès à l'eau et développement rural pour le village de Ban Konglor au Laos -</i>	(p. 760)
N° 2008-4850	<i>Fonds solidarité eau - De l'eau pour un quartier de Kaya au Burkina Faso -</i>	(p. 760)
N° 2008-4851	<i>Fonds solidarité eau - Programme d'amélioration de l'alimentation en eau potable du village de Boura au Burkina Faso -</i>	(p. 760)
N° 2008-4852	<i>Fonds solidarité eau - Réalisation de six forages au Burkina Faso -</i>	retiré
N° 2008-4853	<i>Communes du Sage de l'Est lyonnais - Convention-cadre 2008-2010 pour la mise en oeuvre des actions du Sage - Convention d'application pour l'année 2008 -</i>	(p. 770)
N° 2008-4854	<i>Contrat de recherche et de développement avec le laboratoire Pacte de l'Institut d'études politiques (IEP) de Grenoble portant sur les réticences et les freins des habitants de la Communauté urbaine à modifier leurs comportements de mobilité dans l'optique de lutter contre le changement climatique -</i>	(p. 760)
N° 2008-4855	<i>Contrat de recherche et de développement avec le laboratoire Edu de l'Institut national des sciences appliquées (Insa) portant sur la quantification de l'impact effet de serre du projet Real -</i>	(p. 760)
N° 2008-4856	<i>Projet Sugre - Convention avec l'association Rhônalpénergie environnement -</i>	(p. 760)
N° 2008-4857	<i>Politique de soutien à la création de jardins collectifs sur le territoire de la Communauté urbaine - Approbation du programme 2008 - Attribution de subventions -</i>	(p. 760)
N° 2008-4858	<i>Oullins - Contrat de rivière Yzeron Vif - Balme de la Cadière - Travaux de confortement - Avenant à la convention de participation financière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme -</i>	(p. 760)
N° 2008-4859	<i>Bassin versant de l'Yzeron et ses affluents - Versement d'une participation financière au Sagyrç -</i>	(p. 759)

N° 2008-4860	<i>Subvention à l'association Acoucité - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle -</i>	(p. 760)
N° 2008-4861	<i>Subvention à l'association Coparly - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2007-2008 -</i>	(p. 760)
N° 2008-4862	<i>Versement d'une subvention à l'union des comités d'intérêts locaux -</i>	(p. 759)
N° 2008-4863	<i>Versement d'une subvention à l'association Formation et action citoyennes -</i>	(p. 759)
N° 2008-4864	<i>Association La Gourguillonnaise - Convention de subvention 2008 -</i>	(p. 759)
N° 2008-4865	<i>Givors, Grigny - Traité d'affermage de la distribution d'eau potable avec la SDEI - Avenant n° 5 - Modification tarifaire -</i>	(p. 759)
N° 2008-4866	<i>Fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché -</i>	(p. 759)
N° 2008-4867	<i>Créations, transformations et suppressions d'emplois -</i>	(p. 760)
N° 2008-4868	<i>Astreintes de sécurité - Service sécurité incendie au centre d'échanges de Lyon Perrache - Personnels de catégorie C -</i>	(p. 760)
N° 2008-4869	<i>Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) -</i>	(p. 760)

Présidence de monsieur Gérard Collomb
président

Le lundi 11 février 2008 à 18 heures, mesdames et messieurs les membres du conseil de Communauté, dûment convoqués le 1^{er} février 2008 en séance publique par monsieur le président, se sont réunis à l'hôtel de Communauté, dans la salle des délibérations, sous la présidence de monsieur Gérard Collomb, président.

Désignation d'un secrétaire de séance

M. LE PRÉSIDENT : Nous abordons notre dernière séance du mandat. Pour notre séance de ce jour, je vous propose de désigner madame Samia Belaziz-Bouziani pour assurer les fonctions de secrétaire et procéder à l'appel nominal. Madame Belaziz-Bouziani, vous avez la parole.

(Madame Samia Belaziz-Bouziani est désignée).

Présents : MM. Collomb, Bret, Da Passano, Dumont, Mmes Pédrini, Vullien, MM. Touraine, Buna, Muet, Reppelin, Darne J., Colin, Mme Elmalan, MM. Vesco, Calvel, Dupont, Lambert, Malaval, Mme Gelas, MM. Crédoz, Abadie, Polga, Pillonel, Claisse, Barral, Mme Guillemot, MM. Laurent, David, Mmes Vessiller, Rabatel, MM. Blein, Passi, Allais, Assi, Barge, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Beauverie, Mme Belaziz-Bouziani, MM. Benarbia, Bertrand, Mmes Bertrix, Besnard, MM. Bideau, Brochier, Brolquier, Buronfosse, Chevailler, Communal-Haour, Mme d'Anglejan, M. Darne J.C., Mmes David, Decieux, MM. Delorme, Denis, Deschamps, Desseigne, Dubernard, Mme Dubost, MM. Durieux, Fillot, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Mme Frieh, MM. Gignoux, Giordano, Mme Guillaume, MM. Guimet, Hugué, Imbert, Mme Isaac-Sibille, MM. Julien-Laferrrière, Laréal, Lévêque, Linossier, Longueval, Mansot, Marquerol, Mme Mermoud, MM. Meyer, Morales, Mme Nachury, MM. Nissanian, Pacalon, Perret, Petit, Mme Petitjean, M. Plazzi, Mmes Psaltopoulos, Puvion de Chavannes, M. Rémond, Mme Reynaud, MM. Rivalta, Roche, Rousseau, Roux de Bezieux, Sangalli, Mme Spiteri, MM. Sturla, Terrot, Tête, Thivillier, Touati, Mme Tourniaire, MM. Uhlich, Vaté, Vincent, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Charrier (pouvoir à M. Fournel), Joly (pouvoir à M. Calvel), Daclin, Crimier (pouvoir à M. Malaval), Balme (pouvoir à M. Plazzi), Bouju (pouvoir à M. Laurent), Braillard (pouvoir à Mme Belaziz-Bouziani), Chapas (pouvoir à M. Assi), Collet (pouvoir à M. Communal-Haour), Mme Decriaud (pouvoir à M. Lévêque), MM. Genin (pouvoir à M. Roche), Gerin (pouvoir à M. Thivillier), Gonon (pouvoir à M. Forissier), Jeannot (pouvoir à M. Barret), Le Gall (pouvoir à Mme Dubost), Millon (pouvoir à M. Barthélémy), Mme Pallega (pouvoir à M. Allais), MM. Sardat (pouvoir à Mme Nachury), Sauzay (pouvoir à Mme Bertrix).

Absents non excusés : Mme Mailler, MM. Béghain, Bonnard, Buffet, Chaffringeon, Clamaron, Mmes De Coster, Desbazeille, MM. Galliano, Gigot, Girod, Guétaz, Guillemot, Lelièvre, Mmes Marquaille, Mosnier-Lai, M. Nardone, Mmes Orcel-Busseneau, Perrin-Gilbert, Pesson, Peytavin, MM. Philip, Rendu, Serres, Téodori, Terracher, Turcas, Vial.

Dépôts de pouvoirs pour absence momentanée

Mmes Elmalan (pouvoir à M. Chevailler), Gelas (pouvoir à M. Polga), MM. Dubernard (pouvoir à M. Gonon), Hugué (pouvoir à M. Fillot), Morales (pouvoir à M. Vesco), Nissanian (pouvoir à Mme Pédrini), M. Vincent (pouvoir à M. Barral).

Adoption des procès-verbaux des séances publiques
des 18 décembre 2007 et 21 janvier 2008

M. LE PRÉSIDENT : Mesdames et messieurs, vous avez tous pris connaissance des procès-verbaux des séances publiques des 18 décembre 2007 et 21 janvier 2008. Si personne n'a d'observation à présenter, je vais le mettre aux voix.

(Les procès-verbaux sont adoptés).

Compte-rendu des décisions prises

N° 2008-4750 - Compte-rendu des décisions prises par le Bureau du 14 janvier 2008 en vertu de la délégation de principe accordée par la délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006 - Délégation générale aux ressources - Service des assemblées -

M. LE PRÉSIDENT : Conformément à l'article L 5211-10 du code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en vertu de la délégation que vous avez accordée par délibération du 27 mars 2006 au Bureau délibératif et qui font l'objet du rapport 2008-4750.

Je vous demande de bien vouloir en prendre acte.

(Acte est donné).

PREMIÈRE PARTIE

*Dossiers n'ayant pas fait l'objet de demande
d'organisation de débats par la conférence des présidents*

I - COMMISSION DÉPLACEMENTS ET URBANISME

N° 2008-4757 - Missions de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé niveaux 2, 3 et 3+ sur le territoire communautaire pour une durée ferme de quatre ans - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2008-4761 - Bron - Feyzin - Lyon 1^{er} - Oullins - Pierre Bénite - Saint Fons - Saint Priest - Rillieux la Pape - Villeurbanne - Contrat urbain de cohésion sociale (CUCS) de l'agglomération lyonnaise 2007-2009 - Soutien aux dispositifs d'accompagnement à la création d'entreprise par des publics issus des territoires inscrits dans le CUCS - Participations financières pour l'année 2008 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2008-4771 - Saint Germain au Mont d'Or - ZAC de la Mendillonne - Travaux primaires - Actualisation des coûts - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-4792 - Petits aménagements de voirie et de signalisation au bénéfice des transports urbains - Convention avec le Sytral - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2008-4795 - Saint Genis Laval - Projet d'établissement des Hospices civils de Lyon (HCL) - Aménagement des accès au pôle hospitalier sud - Carrefour Darcieux/Grand Revoyet - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud -

N° 2008-4796 - Saint Germain au Mont d'Or - Individualisation d'autorisation de programme - Avenue du 2° Spahis - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2008-4801 - Prestations de mise en oeuvre d'enrobés sur le territoire communautaire pour l'année 2009, reconductibles pour 2010, 2011 et 2012 - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer sept marchés pour ces prestations - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2008-4802 - Prestations de travaux de réfection de tranchées sur le territoire communautaire pour l'année 2009, reconductibles pour 2010, 2011 et 2012 - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer sept marchés pour ces prestations - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2008-4805 - Entretien des contrôleurs et synthèses vocales pour feux tricolores et intervention d'urgence sur le territoire communautaire pour l'année 2009, reconductible pour 2010, 2011 et 2012 - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer deux marchés pour ces prestations - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2008-4806 - Champagne au Mont d'Or - Lyon 9° - Aménagement du plateau de la Duchère - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Offre de concours de la SERL pour des travaux de signalisation lumineuse - Acceptation de l'offre de concours - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2008-4807 - Travaux de plantations et entretien des arbres d'alignement sur le territoire communautaire pour l'année 2009, reconductibles pour 2010, 2011 et 2012 - Marchés annuels à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer sept marchés pour ces prestations - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2008-4808 - Fabrication et fourniture de mobilier urbain dessiné par la société Wilmotte et associés SAS sur le territoire communautaire pour l'année 2009, reconductible pour 2010, 2011 et 2012 - Marché annuel à bons de commande - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer un marché pour ces prestations - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission déplacements et urbanisme a désigné monsieur le vice-président David comme rapporteur des dossiers numé-ros 2008-4757, 2008-4761, 2008-4771, 2008-4792, 2008-4795, 2008-4796, 2008-4801, 2008-4802 et 2008-4805 à 2008-4808. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2008-4758 - Convention type d'occupation temporaire du domaine privé non communautaire par des abris voyageurs - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2008-4769 - Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence 1^{ère} phase - Convention entre Réseau ferré de France (RFF), la société d'économie mixte (SEM) Lyon Confluence et la Communauté urbaine relative au financement d'ouvrages d'art ferrés - Avenant n° 2 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-4782 - Convention de participation financière avec l'association Point d'information médiation multiservices (PIMMS) Lyon agglomération - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2008-4784 - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Participation financière pour 2008 aux actions partenariat pour la tranquillité mises en oeuvre par Arradep - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2008-4785 - Lyon 8° - Quartier Mermoz nord - Opération de renouvellement urbain - Cadre opérationnel pour la mise en oeuvre du projet - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-4787 - Pierre Bénite - Haute Roche 2 - Restructuration urbaine - Aménagement des espaces publics et des espaces extérieurs - Composition de la commission composée en jury en vue du choix du maître d'oeuvre - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2008-4793 - Givors - Convention financière pour les travaux d'amélioration de la traversée de Givors sur la RD 386 - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lévêque a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4758, 2008-4769, 2008-4782, 2008-4784, 2008-4785, 2008-4787 et 2008-4793. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

M. LÉVÊQUE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces rapports. Toutefois, le projet de délibération numéro 2008-4785 fait l'objet d'une note au rapporteur dont je vous donne lecture : dans le paragraphe commençant par "*Considérant également que ces travaux...*", il y a lieu de lire : "*une base prévisionnelle de 100 €*" le mètre carré de terrain au lieu de "*75 €*".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

N° 2008-4759 - La Mulatière - Place Leclerc - Aménagement - Composition de la commission composée en jury en vue du choix du maître d'oeuvre - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Espaces publics -

N° 2008-4762 - Bron - Quartier Parilly - Aménagement du secteur nord - Lancement des études opérationnelles - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-4763 - Saint Genis Laval - Quartier des Collonges - Subvention d'équipement à l'Opac du Grand Lyon pour la réfection de la dalle du parking souterrain du groupe Champlong - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2008-4764 - Feyzin - La Mulatière - Oullins - Pierre Bénite - Saint Fons - Saint Genis Laval - Opération programmée d'amélioration de l'habitat (Opah) multisites Rhône aval - Avenant n° 1 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2008-4770 - Lyon 6° - ZAC Thiers - Prorogation de la concession - Avenant n° 5 - Nouveau bilan financier prévisionnel - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-4772 - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - ZAC du Triangle - Choix du montage opérationnel pour la réalisation des travaux primaires - Individualisation d'autorisation de programme partielle - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-4773 - Saint Priest - Porte des Alpes - ZAC Berliet - Substitution de la SAS Neximmo 42 à la SNC Villes et Projets en tant que concessionnaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-4774 - Saint Priest - ZAC des Perches - Prorogation de la concession d'aménagement passée avec la SERL - Avenant n° 7 - Approbation d'un bilan financier modificatif et participation financière supplémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-4780 - Gestion des aires d'accueil des gens du voyage - Convention avec l'Etat - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2008-4781 - Sainte Foylès Lyon - Francheville - Aires d'accueil des gens du voyage - Subventions d'équipement complémentaires aux Communes - Modification de la délibération n° 2007-4583 - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

N° 2008-4789 - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) - Centre-ville et Beauséjour - Approbation de la convention-cadre 2008-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2008-4790 - Saint Priest - Opération de renouvellement urbain (ORU) du centre-ville - Convention financière relative aux études de faisabilité du projet avec la Ville - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2008-4794 - Lyon 1^{er} - Lyon 4° - Réaménagement de l'espace Gros Caillou, entre la rue Audran et la rue des Pierres Plantées - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2008-4798 - Lyon 3° - Rue de la Bannière - Création d'une voie nouvelle entre l'avenue Félix Faure et la rue Julien Duvivier - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2008-4799 - Saint Genis Laval - Quartier Montrond - Création d'une voie nouvelle - Individualisation d'autorisation de programme - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2008-4803 - Parc de stationnement P2 à la Cité internationale - Extension de la mission du délégataire - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-4804 - Lyon - Dénomination du parc de stationnement de la place Lyautey - Jalonnement des parcs de stationnement du Vieux Lyon, des berges du Rhône et de la Presqu'île - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Flaconnèche a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4759, 2008-4762 à 2008-4764, 2008-4770, 2008-4772 à 2008-4774, 2008-4780, 2008-4781, 2008-4789, 2008-4790, 2008-4794, 2008-4798, 2008-4799, 2008-4803 et 2008-4804. Monsieur Flaconnèche est absent, c'est monsieur Laréal qui rapporte. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

M. LARÉAL, rapporteur en remplacement de M. FLACONNÈCHE absent momentanément : Avis favorable de la commission sur ces rapports.

Toutefois, le projet de délibération numéro 2008-4770 fait l'objet d'une note au rapporteur dont je vous donne lecture : dans le paragraphe commençant par : "*Il est rappelé au Conseil que le dernier bilan...*", il convient de lire : "*...compte tenu d'un montant prévisionnel de dépenses de 32 835 000 € HT et d'un montant prévisionnel de recettes de 34 980 000 € HT*". au lieu de : "*...compte tenu d'un montant prévisionnel de recettes de 32 835 000 € HT et d'un montant prévisionnel de recettes de 34 980 000 € HT*".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LARÉAL.

N° 2008-4760 - Oullins - La Mulatière - Opération Yzeron-Sémard - Poursuite de la maîtrise foncière - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Imbert a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4760. Monsieur Imbert, vous avez la parole.

M. IMBERT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. IMBERT.

N° 2008-4765 - Saint Priest - Plan local d'urbanisme (PLU) de la communauté urbaine de Lyon - Modification n° 4 - Approbation - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-4765. Madame David, vous avez la parole.

Mme DAVID, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme DAVID.

N° 2008-4766 - Ecully - ZAC de Moulin Berger - Suppression de l'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-4767 - Ecully - ZAC du Centre - Suppression de l'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Friehe a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4766 et 2008-4767. Madame Friehe, vous avez la parole.

Mme FRIEHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme FRIEHE.

N° 2008-4768 - Limonest - ZAC Sans Souci - Suppression de l'opération - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-4788 - Saint Genis Laval - Quartiers des Collonges et des Barolles - Gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) - Approbation de la convention 2008-2009 et de la programmation 2008 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Marquerol a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4768 et 2008-4788. Monsieur Marquerol, vous avez la parole.

M. MARQUEROL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. MARQUEROL.

N° 2008-4775 - Rillieux la Pape - Grand Projet de Ville (GPV) - Quartier le Bottet les Verchères - Réaménagement de la galerie commerciale les Verchères - Participation financière - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2008-4776 - Rillieux la Pape - Grand projet de ville (GPV) - Quartier des Semailles - Aménagement des espaces publics - Bilan de la concertation préalable - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4775 et 2008-4776. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. DURIEUX.

N° 2008-4777 - Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Opération d'aménagement du secteur de l'hôtel de ville - Acquisition du foncier de la Poste - Etudes de conception d'espaces publics - Individualisation d'une autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-4778 - Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Pôle commercial du Mas du Taureau - Acquisition des murs du centre commercial - Etudes de conception des espaces publics - Individualisation d'autorisation de programme complémentaire - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel -

N° 2008-4779 - Vaulx en Velin - Grand projet de ville (GPV) - Copropriétés des Cervelières-Sauveteurs - Avenant n° 1 à la convention du plan de sauvegarde - Participation financière aux missions d'appui complémentaires - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

N° 2008-4797 - Vaulx en Velin - Avenues Gabriel Péri et Salvador Allende - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Convention de maîtrise d'ouvrage unique - Direction générale - Direction de la voirie -

N° 2008-4800 - Vaulx en Velin - Boulevard urbain "est", section comprise entre l'avenue Garibaldi et le boulevard Charles de Gaulle - Composition de la commission composée en jury par exception au concours pour la désignation du maître d'oeuvre - Direction générale - Direction de la voirie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Beauverie a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4777 à 2008-4779 et 2008-4797 et 2008-4800. Monsieur Beauverie, vous avez la parole.

M. BEAUVERIE, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces rapports.

Toutefois, le projet de délibération numéro 2008-4800 fait l'objet d'une note au rapporteur dont je vous donne lecture : dans le paragraphe : "- les personnes qualifiées désignées par arrêté du président de la commission permanente d'appel d'offres :", il convient de lire : ". **madame Géraldine Bedès, architecte DPLG,**" au lieu de : ". **monsieur Luc Duprez, ingénieur ESTP,**".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. BEAUVERIE.

N° 2008-4786 - Pierre Bénite - Quartier de Haute Roche - Convention-cadre 2008-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) et programmation 2008 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Buronfosse a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4786. Monsieur Buronfosse, vous avez la parole.

M. BURONFOSSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BURONFOSSE.

N° 2008-4791 - Vaulx en Velin - Approbation de la convention-cadre 2007-2009 de gestion sociale et urbaine de proximité (GSUP) et de la programmation 2008 - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Benarbia a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4791. Monsieur Benarbia, vous avez la parole.

M. BENARBIA, rapporteur : Cette délibération vise à prolonger l'action de la GSUP à Vaulx en Velin. La participation prévue pour la Communauté urbaine à ce dispositif pour la période 2007-2009 est de 233 000 €. La commission a rendu un avis favorable à ce projet.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. BENARBIA.

II - COMMISSION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

N° 2008-4809 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) pour son programme d'actions 2008 - Avenant n° 1 à la convention du pluriannuelle 2007-2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2008-4810 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association Rhône développement Initiatives (RDI) pour son programme d'actions 2008 - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2007-2009 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2008-4811 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'association Action'elles pour son programme d'actions 2008 - Convention annuelle de partenariat - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2008-4813 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à la chambre de commerce et d'industrie de Lyon (CCI de Lyon) pour son programme d'actions 2008 - Convention annuelle - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2008-4814 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'Association Vouloir Entreprendre (AVE) pour son programme d'actions 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2008-4821 - Lyon Ville de l'Entrepreneuriat - Soutien à l'incubateur Crealys - Convention de subvention 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle développement local -

N° 2008-4827 - Programme annuel 2008 du Club des entrepreneurs pour les aéroports de Lyon - Délégation générale au développement économique et international - Direction marketing et stratégies économiques -

M. LE PRÉSIDENT : La commission développement économique a désigné monsieur Laréal comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4809 à 2008-4811, 2008-4813, 2008-4814, 2008-4821 et 2008-4827. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

M. LARÉAL, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces rapports.

Toutefois, le projet de délibération numéro 2008-4813 fait l'objet d'une note au rapporteur dont je vous donne lecture : dans le "*DELIBERE, 3° - Cette dépense...*", il convient de lire : "*opérations n° 0757 et 0863*" au lieu de : "*opération n° 0757*".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LARÉAL.

N° 2008-4812 - Convention 2008 avec l'association pour la promotion des éco-entreprises lyonnaises (Appel) - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Besnard a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-4812. Madame Besnard, vous avez la parole.

Mme BESNARD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme BESNARD.

N° 2008-4815 - Soutien à l'Espace numérique entreprises (ENE) - Avenant n° 1 à la convention triennale du 22 mars 2007 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-4829 - Animation technopolitaine de Lyon Gerland - Avenant à la convention avec l'Ecole normale supérieure (ENS) de Lyon (programme 2007-2008) - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Rabatel a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4815 et 2008-4829. Madame Rabatel, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente RABATEL, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente RABATEL.

N° 2008-4816 - développement économique - Association du village des créateurs du passage Thiaffait - Avenant n° 2 à la convention triennale 2006-2008 - Subvention 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier 2008-4816 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2008-4817 - Soutien au développement du challenge ltech dans le cadre de la démarche Industries créatives - Subvention 2008 - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-4818 - Convention avec Unitex 2008 - Concours La mode s'exprime, elle s'imprime - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-4820 - Marché de la mode vintage - Subvention à l'association ModaLyon - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

N° 2008-4824 - Exposition Sorbier - Attribution d'une subvention au Musée des tissus et des arts décoratifs - Cabinet du président - Direction de l'information et de la communication -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Gelas a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4817, 2008-4818, 2008-4820 et 2008-4824. Madame Gelas, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente GELAS, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces rapports.

Toutefois, le projet de délibération numéro 2008-4824 fait l'objet d'une note au rapporteur dont je vous donne lecture : dans le "DELIBERE", il convient de lire : "3° - La dépense correspondant à 40 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 380 - fonction 90 - **opération n° 0862.**" au lieu de : "3° - La dépense correspondant à 40 000 € sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 380 - fonction 90.»

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente GELAS.

N° 2008-4819 - Convention 2008 avec l'association Jeunes Ambassadeurs - Subvention - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vullien a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-4819. Madame Vullien, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VULLIEN, rapporteur : Avis favorable, monsieur le président, pour une subvention de 28 500 € à l'association Jeunes ambassadeurs pour leur programme 2008.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VULLIEN.

N° 2008-4822 - Chambre de commerce et d'industrie de Lyon - Organisation des premières Assises de l'international - Subvention - Direction générale - Direction des relations internationales -

N° 2008-4823 - Présidence française de l'Union européenne - Organisation d'une conférence Europe innova à Lyon dédiée à l'innovation et aux clusters - Direction générale - Direction des relations internationales -

N° 2008-4825 - Convention de coopération décentralisée entre la Communauté urbaine, les villes de Lyon et d'Erevan pour la période 2008-2010 - Direction générale - Direction des relations internationales -

N° 2008-4826 - Attribution de subventions aux associations de solidarité internationale Enpoco, Arcades international, Amitiés franco-éthiopiennes et association du lycée agricole de Saint Genis Laval - Direction générale - Direction des relations internationales -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Linossier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4822, 2008-4823, 2008-4825 et 2008-4826. Monsieur Linossier, vous avez la parole.

M. LINOSSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission pour ces quatre rapports.

Je voudrais simplement signaler, sur le rapport 2008-4823 concernant l'organisation d'une conférence Europe Innova à Lyon dédiée à l'innovation et aux clusters, que nous devrions, dans le cadre de la présidence française de l'Union européenne, recevoir au cours de l'année 2008 plusieurs conférences pilotées par la commission européenne, dont une conférence sur le numérique et une autre sur les relations Europe-Chine. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. LINOSSIER.

III - COMMISSION FINANCES ET INSTITUTIONS

N° 2008-4831 - Convention Safer-Communauté urbaine pour une action foncière en faveur de l'agriculture et des espaces naturels sur le périmètre de la Communauté - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle stratégie -

N° 2008-4832 - Convention-cadre avec la région Rhône-Alpes, relative aux modalités de mise à disposition, de transfert et de désaffectation des biens des lycées - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle stratégie -

M. LE PRÉSIDENT : La commission finances et institutions a désigné monsieur Vincent comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4831 et 2008-4832. Monsieur Vincent, vous avez la parole.

M. VINCENT, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. VINCENT.

N° 2008-4837 - Sogely - Evolution du marché d'intérêt national (MIN) - Prolongation de la mission de gestion et d'exploitation - Avenant n° 9 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-4838 - Convention de mise à disposition du logiciel Centon - Autorisation de signer cette convention - Délégation générale aux ressources - Direction des systèmes d'information et des télécommunications -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Forissier a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4837 et 2008-4838. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

M. FORISSIER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. FORISSIER.

N° 2008-4840 - finances et institutions - Contrat d'agglomération de la Communauté urbaine, volet territorial du contrat de plan Etat-Région 2000-2006 - Avenant n° 1 entre la région Rhône-Alpes et la Communauté urbaine - Direction générale -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2008-4840 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

IV - COMMISSION PROXIMITÉ, RESSOURCES HUMAINES ET ENVIRONNEMENT

N° 2008-4842 - Syndicat mixte d'eau potable Rhône sud - Désignation des représentants du Grand Lyon au sein dudit syndicat - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-4862 - Versement d'une subvention à l'union des comités d'intérêts locaux - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2008-4863 - Versement d'une subvention à l'association Formation et action citoyennes - Direction générale - Direction prospective et stratégie d'agglomération -

N° 2008-4865 - Givors - Grigny - Traitement d'affermage de la distribution d'eau potable avec la SDEI - Avenant n° 5 - Modification tarifaire - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-4866 - Fourniture, maintenance et gestion informatique des bacs destinés à la collecte sélective sur le territoire de la Communauté urbaine - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché - Direction générale - Direction de la propreté -

M. LE PRÉSIDENT : La commission proximité, ressources humaines et environnement a désigné monsieur le vice-président Claisse comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4842, 2008-4862 et 2008-4863, 2008-4865 et 2008-4866. Monsieur Claisse, vous avez la parole.

M. le vice-président CLAISSE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CLAISSE.

Désignation d'un représentant de la Communauté urbaine au sein du syndicat mixte d'eau potable Rhône sud **Opérations et résultats du vote**

M. LE PRÉSIDENT : Les candidatures proposées ont fait l'objet d'un consensus de la part des groupes en conférence des présidents. J'ai reçu les candidatures de madame Elmalan et monsieur Passi. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non.

Comme nous le permet le code, je vous propose de voter à main levée. Ce vote à main levée interviendra si vous l'acceptez à l'unanimité.

Je mets la proposition de vote à main levée aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

(Le vote à main levée est adopté à l'unanimité).

M. LE PRÉSIDENT : Puisque vous en êtes unanimement d'accord, nous procédons à l'élection à main levée pour la désignation de Madame Elmalan et de monsieur Passi :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

(Madame Elmalan et monsieur Passi sont désignés).

N° 2008-4843 - Enlèvement, transport et valorisation des cendres d'incinération de boues d'épuration urbaines - Lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Roche a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4843. Monsieur Roche, vous avez la parole.

M. ROCHE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adopté.

Rapporteur : M. ROCHE.

N° 2008-4844 - Fleurieu sur Saône - Neuville sur Saône - Rénovation et extension de la station d'épuration - Composition du jury de concours pour la désignation du maître d'oeuvre - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-4845 - Neuville sur Saône - Genay - Zone industrielle de Genay - Construction de la station d'épuration - Composition de la commission composée en jury par exception au concours pour la désignation du maître d'oeuvre - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-4847 - Etude de faisabilité pour l'interconnexion des systèmes d'alimentation en eau potable de la Communauté urbaine et du Syndicat mixte Saône Turdine - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-4859 - Bassin versant de l'Yzeron et ses affluents - Versement d'une participation financière au Sagyr - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-4864 - Association La Gourguillonaise - Convention de subvention 2008 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Mermoud a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4844 et 2008-4845, 2008-4847, 2008-4859, 2008-4864. Madame Mermoud, vous avez la parole.

Mme MERMOUD, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme MERMOUD.

N° 2008-4846 - Solaize - Lutte contre les érosions du ruissellement pluvial - Convention-type pour la mise en oeuvre des mesures de lutte - Première convention avec un agriculteur - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2008-4848 - Fonds solidarité eau - Projet pilote d'adduction d'eau potable et assainissement de la ville de Ngomedzap au Cameroun - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-4849 - Fonds solidarité eau - Accès à l'eau et développement rural pour le village de Ban Konglor au Laos - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-4850 - Fonds solidarité eau - De l'eau pour un quartier de Kaya au Burkina Faso - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-4851 - Fonds solidarité eau - Programme d'amélioration de l'alimentation en eau potable du village de Boura au Burkina Faso - Direction générale - Direction de l'eau -

N° 2008-4858 - Oullins - Contrat de rivière Yzeron Vif - Balme de la Cadière - Travaux de confortement - Avenant à la convention de participation financière - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2008-4860 - Subvention à l'association Acoucité - Avenant n° 2 à la convention pluriannuelle - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

N° 2008-4861 - Subvention à l'association Coparly - Avenant n° 1 à la convention pluriannuelle 2007-2008 - Direction générale - Direction de l'évaluation et de la performance - Contrôle et pilotage des gestions externes -

M. LE PRÉSIDENT : Madame Dubost a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4846, 2008-4848 à 2008-4851, 2008-4858, 2008-4860 et 2008-4861. Madame Dubost, vous avez la parole.

Mme DUBOST, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme DUBOST.

N° 2008-4852 - proximité, ressources humaines et environnement - Fonds solidarité eau - Réalisation de six forages au Burkina Faso - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Le dossier numéro 2008-4852 est retiré de l'ordre du jour.

(Retiré).

N° 2008-4854 - Contrat de recherche et de développement avec le laboratoire Pacte de l'Institut d'études politiques (IEP) de Grenoble portant sur les réticences et les freins des habitants de la Communauté urbaine à modifier leurs comportements de mobilité dans l'optique de lutter contre le changement climatique - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2008-4855 - Contrat de recherche et de développement avec le laboratoire Edu de l'Institut national des sciences appliquées (Insa) portant sur la quantification de l'impact effet de serre du projet Real - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2008-4856 - Projet Sugre - Convention avec l'association Rhônalpénergie environnement - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

N° 2008-4857 - Politique de soutien à la création de jardins collectifs sur le territoire de la Communauté urbaine - Approbation du programme 2008 - Attribution de subventions - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission écologie urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4854 à 2008-4857. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2008-4867 - Créations, transformations et suppressions d'emplois - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2008-4868 - Astreintes de sécurité - Service sécurité incendie au centre d'échanges de Lyon Perrache - Personnels de catégorie C - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines -

N° 2008-4869 - Indemnités horaires pour travaux supplémentaires (IHTS) - Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Crédoz a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4867, 2008-4868 et 2008-4869. Monsieur Crédoz, vous avez la parole.

M. le vice-président CRÉDOZ, rapporteur : Avis favorable de la commission sur ces rapports.

Toutefois, les projets de délibération numéros 2008-4867 et 2008-4869 font l'objet d'une note au rapporteur dont je vous donne lecture :

- rapport n° 2008-4867 -

Dans le 1° du "DELIBERE", il convient d'ajouter le paragraphe suivant : "d) - les modifications d'indices de rémunération", pour faire suite à une erreur matérielle entachant le paragraphe c) du 1° du "DELIBERE" de la délibération n° 2007-4648 du 18 décembre 2007, celui-ci est modifié comme suit :

"- emploi n° 06120046 - indice actuel : indice majoré 349 - nouvel indice : indice majoré 389,

- emploi n° 05100045 - indice actuel : indice majoré 515 - nouvel indice : indice majoré 640." ;

- rapport n° 2008-4869 -

Après le visa "Vu ledit dossier ;", il convient d'ajouter le suivant :
"Vu l'avis du comité technique paritaire du 18 janvier 2008 ;".

M. LE PRÉSIDENT : Pas d'opposition ?

Adoptés.

Rapporteur : M. le vice-président CRÉDOZ.

DEUXIÈME PARTIE

Dossiers ayant fait l'objet de demandes d'organisation de débats par la conférence des présidents

N° 2008-4751 - déplacements et urbanisme - Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real) - Protocole d'accord relatif au volet gares du projet ferroviaire de l'ouest lyonnais - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

N° 2008-4752 - déplacements et urbanisme - Réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise (Real) - Etudes et travaux de mise à niveau du jalonnement des gares - Révision de l'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission déplacements -

N° 2008-4753 - déplacements et urbanisme - Givors - Gare de Givors-ville - Projet de pôle multimodal - Convention partenariale de financement de l'étude préliminaire - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial sud -

N° 2008-4754 - déplacements et urbanisme - Rillieux la Pape - Sathonay Camp - Projet pôle multimodal de la gare - Convention de participation financière pour la réalisation des études préliminaires - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial "est" -

N° 2008-4755 - déplacements et urbanisme - Albiigny sur Saône - Aménagement des abords de la gare - Modification budgétaire de l'autorisation de programme individualisée - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4751 à 2008-4753 et 2008-4755. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Pour ces quatre projets de délibération concernant l'intégration du transport ferré dans l'agglomération, c'est un avis favorable de la commission, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Durieux a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4754. Monsieur Durieux, vous avez la parole.

M. DURIEUX, rapporteur : La commission a donné un avis favorable aux trois attentions pour les habitants de la commune de Rillieux la Pape et pour les personnes travaillant et séjournant en son sein.

Les services, sur le premier rapport, nous rassurèrent chacun que l'accompagnement du Grand Lyon était tenu pour assurer que le projet du pôle multimodal de Sathonay Camp-Rillieux s'accorde à un avenir attentif, respectueux, ambitieux du développement de la zone de Perica et s'accorde également à la mise en valeur des actuelles friches du domaine ferré et s'accorde à l'épanouissement des projets tant de Sathonay que de Rillieux et, encore mieux, à la réalisation de la desserte vers et depuis Neuville et Trévoux.

Pour le second sujet de l'enquête préalable du quartier des Semailles et sur une emprise de la démolition de 74 logements, comme les services l'ont signalé ou signifié, il y a tout de même lieu de s'étonner que la qualité de l'information, de la concertation et de l'accumulation sans âme des procédures, l'enquête ne porte étonnamment aucune observation et, deux ans plus tard à ce jour, une pétition citoyenne conséquente rejette malheureusement l'idée de prescrire une voie en trébouche dans le quartier sur la surface libérée.

Le troisième rapport prend attention aux difficultés formelles et juridiques de l'écheveau des quartiers de la ville nouvelle. Le Grand Lyon apporte une caution et une participation intéressante, à la satisfaction des copropriétés du centre de la commune. Il est dommage que cet écheveau ne soit pas corrigé. Il est également regrettable que le sujet de la superposition d'usage de quelques parkings privés avec stationnement public de surface ne soit pas régularisé. Il est regrettable, par extension, que le statut des voiries de l'ex-ZAC sud de Vancia n'ait pas pu aboutir en attention directe et franche des services de notre agglomération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je donne la parole au groupe Les Verts.

Mme BESNARD : Mon intervention concerne plus le projet Real qui prend forme -c'est bien- puisque nous adoptons ce soir au moins cinq rapports en lien avec ce projet. Sur le terrain aussi, il connaît un début de concrétisation avec le cadencement et la diamétralisation des TER entre Vienne et Mâcon.

Je voudrais juste attirer l'attention sur la nécessité d'une meilleure lisibilité du projet lui-même ; pourquoi pas une création, à l'attention du grand public, d'un label Real sous la bannière de laquelle s'engageraient les différents partenaires dont le Grand Lyon ? Pour le moment, l'offre, me semble-t-il, est insuffisamment lisible pour le grand public, c'est dommage. Pour moi, il s'agirait de mettre en avant les points forts des modes : pour le train, la rapidité et la simplicité, pour le bus, l'horaire généralement plus tardif du dernier bus et la desserte géographique plus fine.

Depuis l'adoption des nouveaux horaires en décembre dernier, il ne me semble pas qu'il y ait de communication précise là-dessus, notamment en direction des communes riveraines. Il serait bien de proposer clairement une nouvelle offre, à la fois en termes d'horaires, de tarifs et notamment pour gagner de nouveaux usagers.

J'en ai fini, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Synergies-Avenir.

Mme la vice-présidente VULLIEN : Monsieur le président, mes chers collègues, nous nous sommes déjà exprimés par le passé sur ce dispositif ferroviaire d'agglomération qui est Real. Rappelons, en préambule, que le groupe Synergies-Avenir y est tout à fait favorable, d'autant que l'ensemble des territoires communautaires devrait en bénéficier, tant à l'ouest, comme l'atteste notre délibération qu'au sud, entre Givors et Perrache ou entre Feyzin et Jean Macé, ou encore au nord avec les lignes du val de Saône.

Notre propos ne sera pas de revenir sur les infrastructures ; elles sont lancées, pour certaines déjà en service, pour d'autres en phase d'études opérationnelles. Comme tout projet de cet envergure, on peut se plaindre du temps consacré à la décision politique lorsqu'elle concerne plusieurs acteurs mais, enfin, soyons heureux que cela débouche !

En revanche, il convient d'évoquer avec interrogation, pour ne pas dire avec inquiétude, les modalités d'usage de ces lignes de chemin de fer. Les premières mises en service, comme par exemple celles de la rive droite de la Saône, font apparaître certains mécontentements, pour ne pas dire des mécontentements certains, en raison de l'inadéquation manifeste entre les horaires et les usages professionnels ou scolaires des voyageurs.

Notre groupe vous a d'ailleurs sollicité, monsieur le président, pour que la Communauté urbaine, la Région et la SNCF puissent reprendre les discussions techniques et commerciales avec les usagers -que, pour ma part, je baptiserai plus volontiers de "clients"- pour trouver les meilleures solutions, notamment pour permettre à certains trains partant de Collonges au Mont d'Or ou de Couzon au Mont d'Or de rejoindre la Part-Dieu le matin et le soir. Merci de nous dire, pour ces cas précis, ce que vous envisagez d'entreprendre parce que je peux vous assurer que vraiment l'attente est forte de la part des citoyens.

En ce qui concerne les autres lignes, les problématiques sont les mêmes : horaires inadaptés aux rythmes scolaires, retards fréquents et même annulations de convois pénalisant les pendulaires allant travailler. Je peux vous donner des exemples sur le tronçon commun des trois lignes de l'ouest, où il y a de nombreux établissements scolaires, qui ne donnent absolument pas satisfaction et où les horaires sont tout à fait inadaptés. On a beau intervenir auprès de la SNCF, j'ai beau moi-même intervenir dans les comités de pilotage, j'ai tout de même le sentiment qu'il y a un fossé tout à fait évident entre le travail qu'entreprend la SNCF qui dit que c'est très bien, c'est au quart d'heure, etc. mais, pour les clients, cela ne correspond plus, notamment pour les scolaires qui sont nombreux.

Nous devons être particulièrement attentifs à cette question car il ne sert à rien d'investir massivement avec la Région sur des voies ferrées, sur du matériel roulant, sur des gares et leurs abords si les clients du train se désespèrent face à des horaires ou à des modes de fonctionnement ou de service qui ne correspondent pas du tout à leur attente.

Je suis inondée de pétitions et je n'arrive pas à régler le problème. Les gamins arrivent systématiquement en retard. Nous ne faisons que répéter ce que mon collègue Abadie vous avait dit en juillet dernier au nom de notre groupe : le seul moyen de limiter l'utilisation de l'automobile, c'est l'incitation et l'envie de prendre des lignes fortes. Or nous n'inciterons personne à abandonner son véhicule si la fiabilité du service n'est pas au rendez-vous et si l'information du service n'est pas assurée.

Tout ce que je dis là, bien sûr, ce n'est pas la Communauté urbaine qui en est maître, ce sont nos partenaires mais je pense qu'il faut que nous soyons fermes avec nos partenaires et, si le sentiment d'insécurité est trop fort, si les gares et les parkings ne sont pas engageants, très rapidement... -je le vois bien, moi qui utilise les transports en commun-, les gens me disent : mais comment vous vous obstinez encore à les prendre ? Ce n'est pas fiable, les enfants arrivent en retard, finalement vous ne faites rien ! Qu'est-ce qui se passe ? Cela retombe sur les maires qui passent pour des incapables.

La réussite de Real passe aussi et surtout par ces points-là et il convient de s'en préoccuper dès maintenant. Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président DAVID : Merci. Monsieur le président et chers collègues, le réseau express de l'aire métropolitaine lyonnaise dit "Real" est maintenant bien lancé malgré les critiques que l'on peut faire et auxquelles j'apporterai quelques témoignages après l'intervention argumentée de Michèle Vuillien.

Sur la ligne Mâcon-Lyon-Vienne, les TER sont coordonnés avec les autres transports en commun, les horaires sont cadencés et il y a la possibilité d'un titre de transport unique, les gares sont rénovées ou en chantier, les parkings aménagés ou en cours d'aménagement. Ce RER à la lyonnaise peut se réaliser grâce à une coopération intensive, même si elle est compliquée, intensive et exemplaire avec la Région, les départements du Rhône, de l'Ain, le Sytral, les communautés de communes et avec la SNCF et les Réseaux ferrés de France ; chaque partenaire est impliqué selon ses compétences et selon son territoire.

Le budget global du projet Real se monte à 400 M€ et, pour le Grand Lyon, cela représente un investissement de près de 15 M€ par an pendant cinq années pour les infrastructures et pour les gares.

Avant d'aborder la question de l'ouest qui était le centre des préoccupations des délibérations de ce soir, je voudrais reprendre quelques-unes des difficultés et des préconisations que l'intervenante mettait en avant. Pour participer régulièrement aux comités de lignes, des trois lignes qui se coordonnent et qui aboutissent à Saint Germain au Mont d'Or -dont je rappelle que c'est aujourd'hui la quatrième gare de l'agglomération lyonnaise- je sais, pour recevoir à peu près le même type de pétition également que le maire de Dardilly, que les difficultés sont grandes.

Je crois qu'il y a deux réponses que l'on pourrait essayer d'aborder :

- la première c'est que, dans les comités de lignes, le Grand Lyon ès qualités et le Sytral ès qualités, soient présents parce que nous manquons souvent de coordination dans les informations et dans les coordinations pour au moins avoir une conscience commune des difficultés qui se posent en matière d'horaires de tel ou tel mode de transport, ferré ou bus, ou en matière de préoccupations sectorielles des usagers comme les scolaires, comme les promeneurs, comme les salariés parce que l'objectif que l'on a avec ce projet Real c'est non seulement d'assurer le transport quotidien des gens qui le prennent régulièrement mais aussi d'attirer au transport ferré d'agglomération des personnes qui ne prennent le train qu'occasionnellement. Cela c'est le premier point ;

- deuxième point, je pense qu'il faudrait que le Grand Lyon soit au centre, puisqu'il s'agit du projet Real qui nous occupe ce soir, d'une rencontre avec la SNCF et la Région pour que les problèmes qui sont les conséquences du cadencement -et dont la SNCF nous dit qu'elle a été plus ou moins forcée par la Région pour le mettre en place dès cette année- soient mis à plat de façon à ce que des solutions au moins transitoires soient proposées parce que le cadencement qui a été mis en place en décembre 2007 ne pourrait être amélioré et révisé en décembre 2008 et, dans certains cas, ce sera trop tard pour certains secteurs de populations qui s'en servent.

Voilà les deux préconisations que je me permets de faire ce soir parce qu'elles nous positionneraient un peu mieux par rapport à ces deux partenaires indispensables que sont la Région et la SNCF.

A l'intérieur de cela, à l'ouest, quoi de nouveau ? Partons du constat que 3 % seulement des 270 000 déplacements quotidiens de l'ouest vers Lyon s'effectuent en train, sur une voie unique avec un matériel très ancien, les partenaires de Real ont décidé d'investir massivement pour les infrastructures, c'est-à-dire les voies ferrées, l'électrification et la signalisation et d'investir aussi dans le matériel roulant et dans la modernisation des gares.

Des trains modernes seront mis en service sur les trois lignes Lozanne, Sain Bel et Brignais en décembre 2009. En 2011, une nouvelle génération dite "tram-train", compatible avec les réseaux de transports urbains -et c'est ce qui est important, en l'occurrence pour l'agglomération lyonnaise proprement dite- ainsi qu'avec les voies ferrées désaffectées sera installée sur la ligne Lyon-Sain Bel puis, en 2015, seront assurées les trois liaisons de l'ouest dont je parlais tout à l'heure. Alors tout cela dans le cadre d'un projet global dont des aspects particuliers sont traités dans la délibération de ce soir et à propos desquels, pour un des points particuliers, je laisse la parole, à Jacky Darne.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Darne.

M. le vice-président DARNE : Trois phrases, monsieur le président et chers collègues, pour dire que s'il y a du nouveau à l'ouest comme vient de le dire Guy David, la Communauté urbaine ne perd pas le nord puisque, pour la gare de Sathonay-Rillieux, des études préliminaires vont permettre, je l'espère, d'en faire un pôle multimodal. Or, vous savez tous que l'entrée de l'agglomération nord par le développement de l'Ain, par des territoires annexes, par le renforcement de la ligne de Bourg, tout cela par l'augmentation de la population de Sathonay Camp, par celle de Rillieux la Pape, rend l'augmentation de l'accueil autour de la gare de Sathonay-Rillieux, son ouverture sur la commune de Rillieux la Pape qui n'existe pas aujourd'hui et donc ce rapport complémentaire de sud-ouest est très utile et évidemment nous comptons que les études préliminaires soient suivies d'application de travaux qui permettent de bénéficier pleinement de cette gare.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, chers collègues. Monsieur Malaval.

M. le vice-président DAVID : Excusez-moi, nous voterons donc cette délibération qui permettra d'améliorer la qualité des transports quotidiens de milliers de personnes.

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Malaval.

M. le vice-président MALAVAL : Monsieur le président, un mot. Je trouve mes collègues bien sévères ce soir au sujet du projet Real. Real c'est tout de même 10 % de voyageurs en plus au niveau des TER. J'ai assisté personnellement, au niveau de ma délégation, à tous les comités de pilotage ; c'est vrai que cela n'a pas été simple, cela a même été compliqué mais je crois que l'on peut féliciter la SNCF et la Région sur l'effort qui a été fait. Je sais que ce n'est pas parfait, je crois que vous avez raison. J'ai rencontré la SNCF pour la modification des horaires. Je ne serai plus là mais le prochain vice-président qui va s'en occuper a, je crois, toute latitude pour les rencontrer et trouver des solutions. Voilà ce que je voulais dire, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Merci, monsieur Malaval.

Quelques mots simplement, chers collègues, d'abord pour dire que, bien évidemment, le nord et l'ouest ne sont pas oubliés mais que, si vous regardez d'un peu plus près l'ensemble des délibérations, le sud et l'est sont également concernés. Cela

veut dire que, petit à petit, nous sommes en train de tisser une toile de transports en commun autour de l'agglomération qui nous permettra de résoudre les problèmes d'encombrement et de trafic urbain que nous connaissons aujourd'hui.

J'avais reçu, madame Vullien, une lettre du groupe Synergies pour signaler les difficultés dont vous avez fait part dans votre intervention et il se trouve que j'avais programmé aujourd'hui -parce que, même si l'on a quelques échéances plus courtes, on pense déjà à l'avenir- une réunion avec le directeur du développement de la SNCF et son directeur régional pour justement nous entretenir non seulement des prochaines années mais des perspectives de développement du trafic, au niveau national comme au niveau régional parce que les deux sont liés, dans les vingt prochaines années.

Vous savez très bien que les difficultés que nous connaissons aujourd'hui -et par exemple, si quelques trains ont dû aller sur Perrache alors qu'ils allaient sur la Part-Dieu- c'est du fait de l'encombrement du nœud ferroviaire lyonnais et donc nous avons tracé ensemble quelques grandes perspectives et la SNCF réfléchit déjà à des plans de développement extrêmement intéressants à l'intérieur de la communauté urbaine de Lyon, en faisant en sorte par exemple qu'éventuellement, à l'intérieur de la ville de Lyon, on puisse enterrer quelques lignes de manière à pouvoir faire cesser les cisaillements qui aujourd'hui empêchent à plus de trains de pouvoir entrer à la gare de la Part-Dieu.

C'est un grand plan qui est devant nous, un plan de 1,3 milliard d'euros, qui mérite d'être pris en compte. Mais ce qui est intéressant c'est de voir qu'il y a déjà une réflexion qui se fait à un niveau global, qui d'ailleurs dépasse Lyon puisque, comme vous le savez aujourd'hui, les TGV en provenance de Paris -qui est la plus grande ligne de TGV- ont quelques retards parce que, simplement, on est arrivé finalement au maximum de TGV qui pouvaient être mis sur cette voie. Donc la SNCF envisage également de doubler la ligne de TGV venant de Paris et c'est sur l'ensemble de ces points que nous discutons cet après-midi et le directeur régional convenait que, si nous n'arrivions pas à résoudre ces problèmes globaux, c'est vrai que les clients du système que nous mettons en place se décourageront et que, finalement, ce système ne marchera pas.

Mais je crois que déjà, en coopération avec le Grand Lyon, avec la Région, avec le Sytral, on est en train de réfléchir à la prochaine étape, étape qui permettra à Real de mieux marcher et nous résoudrons les petits problèmes que nous avons aujourd'hui. Cela veut dire que nous prenons les problèmes de transports sur l'échelle qui convient, ce qui veut dire en passant de l'échelle nationale et internationale jusqu'à l'échelle locale et c'est bien comme cela qu'il faut prendre les problèmes. Il faut avoir, pour cette agglomération, pour notre territoire d'ailleurs, une vision d'ensemble de ce que seront les transports dans vingt ans.

Donc nous allons mettre ces rapports aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteurs : M. le vice-président DAVID (n° 2008-4751 à 2008-4753 et 2008-4755), M. DURIEUX (n° 2008-4754).

N° 2008-4756 - déplacements et urbanisme - Délégation des aides à la pierre de l'Etat - Bilan de l'activité 2007 et programmation 2008 - Avenant à la convention signée le 18 avril 2006 - Individualisation d'autorisation de programme - Délégation générale au développement urbain - Direction des politiques d'agglomération - Mission habitat -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Lévêque a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4756. Monsieur Lévêque, vous avez la parole.

M. LÉVÊQUE, rapporteur : Avis favorable de la commission, monsieur le président, sur ce rapport concernant la délégation des aides à la pierre de l'Etat. Le bilan de l'activité 2007 qui a vu le nombre de logements sociaux financés sur la Communauté urbaine à hauteur de 2 727 logements, le plus important de ce mandat, et qui fixe les objectifs tant quantitatifs que financiers pour 2008 avec un objectif de 3 572 logements et des enveloppes financières de 20,835 M€ de l'Etat et 20 M€ de la Communauté urbaine sur les subventions au titre du surcoût foncier et 25 M€ de la Communauté urbaine sur la politique foncière en matière de logement.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Les Verts.

Mme la vice-présidente VESSILLER : La délégation de compétences que notre collectivité exerce depuis deux ans plus l'augmentation des objectifs et des moyens déployés après la loi Dalo (droit au logement opposable) nous conduisent à une production de logements sociaux légèrement supérieure aux objectifs avec près de 1 900 logements sociaux PLUS, PLAI financés en 2007. C'est une satisfaction réelle mais néanmoins toute relative, d'une part car la programmation 2007 n'aboutira pas aux livraisons avant deux ans au mieux, d'autre part car ce chiffre est encore loin de suffire à résorber la crise du logement dans notre agglomération.

Concernant le logement privé, le rapport montre que nous sommes en dessous des objectifs du PLH et c'est très dommage car nous devons retrouver un parc social dans le secteur privé, le parc public ne pouvant suffire à lui seul. Nous devons donc trouver avec l'ANAH des moyens d'intervention plus efficaces avec peut-être des garanties locatives pour les propriétaires, en tout cas il nous faut sans doute déployer de nouveaux moyens.

Dernière remarque sur ce rapport, c'est la question financière. L'effort de notre collectivité est énorme avec plus de 43 M€, dont près de la moitié pour le foncier. Nous devons faire cet effort de solidarité d'agglomération et nous le faisons mais nous souhaiterions que la solidarité nationale joue également dans les mêmes proportions, c'est-à-dire que les aides de l'Etat augmentent autant que celles des collectivités, que cela prenne la forme d'aides directes aux bailleurs, de prêts bonifiés ou de subventions. Il faudrait aussi que notre pays légifère pour que les collectivités récupèrent une part des plus-values foncières réalisées par les propriétaires qui valorisent leur foncier grâce à nos investissements publics, que ce soit par les réseaux de transports ou les autres équipements publics. Il faut pour cela renforcer les dispositifs amorcés après le rapport du sénateur Repentin, dispositif qui permet une taxation des terrains que le PLU déclassé de zone naturelle à zone à urbanisée et je fais cette suggestion à nos parlementaires et vous remercie de votre attention, monsieur le président.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe Communiste et intervention citoyenne.

M. PLAZZI : Monsieur le président, chers collègues, au XXI^{ème} siècle, le droit à l'urbanité aura-t-il un sens politique, pour ne pas dire philosophique ? La question a son ampleur puisqu'elle recouvre l'épineux dossier du logement mais aussi, plus globalement, celle de l'aspiration collective à une meilleure cohésion sociale mérite une réflexion attentive et un examen au plus près des réalités.

L'un des sujets qui arrive toujours dans le peloton de tête des préoccupations des citoyens français est le logement : en effet, nombre d'entre eux, 91 %, pensent que l'accès au logement est difficile ; pas moins de 44 % affirment même qu'il est très difficile. Une statistique crue, certes, mais ce miroir tendu à toute la société en dit long sur les carences d'un système qui a dépassé le stade de la mort lente !

Il y a un peu plus d'une génération encore, l'accession au logement, aussi modeste soit-elle, participait à l'élévation sociale et symbolisait concrètement une certaine idée de l'émancipation citoyenne ou individuelle, une sorte de passage obligé qui disait la grandeur d'une société assumant son legs progressiste, héritière notamment du Conseil national de la Résistance. Nous le savons, ces principes ont été enfouis sous les mines de la crise sociale !

Tandis que le logement pèse de plus en plus lourd sur le budget des ménages, premier poste de dépenses désormais, l'habitat social, lui, est défaillant et craquelle de partout. Un million et demi de personnes sont aujourd'hui sur des listes d'attente pour l'obtention d'une HLM. Pour ce qui est de notre agglomération, 50 000 demandes sont enregistrées chaque année, 10 à 12 000 peuvent être tout juste satisfaites ; c'est dire l'ampleur de la pénurie !

Le logement social doit donc rester une priorité absolue car son ambition conditionne pour une part la possibilité ou non de repenser la ville, la mixité sociale et ce que l'on pourrait appeler une "densification raisonnée".

Le Grand Lyon, en passant une convention avec l'Etat pour la gestion des aides à la pierre, a bien mesuré tout l'enjeu social que recouvre cette compétence. Nous devons pallier en quelque sorte les désengagements régaliens de l'Etat en matière de financement du logement social, en portant des mauvais coups de plus au Livret A, en limitant son augmentation à 3,5 % au lieu des 4 % prévus -pour soi-disant ne pas aggraver le coût des emprunts des organismes HLM auprès de la Caisse des dépôts et consignations-. C'est bien l'épargne des petits qui finance leur propre logement social. Le livret A -comme son dispositif spécifique de collecte, de gestion et d'utilisation de l'encours de l'épargne accumulée- s'appuie sur une longue tradition, sur une longue histoire qui démontre encore aujourd'hui sa légitimité et sa pertinence. Plus de 80 % du financement des prêts à la construction ou à la réhabilitation ou à la démolition-reconstruction de logements sociaux sont assurés par la Caisse des dépôts et consignations, sur la base d'encours d'épargne réglementée qu'elle centralise, ce qui fait de la Caisse des dépôts le premier financeur du logement social depuis plus d'un siècle.

Parmi les menaces actuelles qui pèsent sur le logement social, la baisse des plafonds de ressources est à prendre au sérieux (certainement 10 %). Ainsi, le nombre des familles éligibles au logement social diminuerait de 8 % et au moins 5 % des familles habitant actuellement dans les HLM n'y auraient plus leur place. Par ailleurs, les ménages sans enfant en seraient plus facilement exclus. Cette pratique bien connue de l'accès à l'indemnisation du chômage se répand sur le logement social pour justifier l'abandon du financement national.

Toutes les ficelles sont utilisées pour détourner les véritables responsabilités. Exemple, le slogan "Tous propriétaires" -qui d'ailleurs a fait long feu-, véritable lubie conservatrice érigée au rang de principe, aujourd'hui en contradiction avec la crise du pouvoir d'achat et l'état réel du marché immobilier, inaccessible aux plus défavorisés ; de même que la récente loi dite "Dalo", qui fut positive dans ses intentions certainement. Mais comment rendre ce droit élémentaire effectif s'il n'y a ni assez de logements ni les financements nécessaires à leur construction ?

Le Grand Lyon a en quelque sorte pris à bras le corps la question du logement en l'inscrivant dans ses priorités. Ce qui signifie des budgets à la hauteur des enjeux que nous confèrent nos responsabilités, notre responsabilité de grande métropole européenne : nous avons consacré sur l'ensemble du mandat 124 M€ pour le logement social. Pour 2007, avec 6 200 nouveaux logements, dont 2 727 d'habitats sociaux -avec une certaine mixité et un rééquilibrage entre les villes qui reste à poursuivre pour respecter la loi SRU-, nous avons en quelque sorte rempli nos obligations.

Il faut se souvenir des débats du début du mandat et les railleries à ce sujet. L'eau, depuis, a coulé sous le pont. En cinq ans, nous avons multiplié par dix les crédits destinés à l'acquisition foncière pour alimenter la production des logements sociaux. Peut-être faudra-t-il, dans le futur, créer un véritable office du foncier, alimenté entre autres par une taxation sur la spéculation foncière et sur les plus-values réalisées à la suite d'investissements publics.

Sur les 40 000 demandes enregistrées chaque année, seulement 10 à 12 000 peuvent être satisfaites, ce qui est encore insatisfaisant mais qui, nationalement, nous positionne dans les agglomérations qui font le plus d'efforts. Nous ne saurions trop insister sur la poursuite et l'amplification de cette action dans le futur, tout du moins dès le prochain mandat. En s'appuyant sur cet acquis politique et social, nous avons porté bien haut les couleurs de la solidarité. Avec ce mandat qui s'achève, nous pouvons être satisfaits de notre engagement au service de l'intérêt général.

Monsieur le président, chers collègues, notre groupe approuve la délibération ainsi enrichie par le débat. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Merci. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. le vice-président DARNE : Monsieur le président, il y a deux ans, vous nous avez demandé s'il était opportun que nous prenions la délégation d'aide à la pierre, à la demande de l'Etat. Nous avons pris ce risque comme peu de collectivités l'ont fait en France. Aujourd'hui, la délibération comporte deux parties : l'une, veut-on continuer ?, la seconde, combien veut-on mettre d'argent ?

Voulons-nous continuer ? La réponse est oui parce que, même si cela nous a coûté cher puisque nous avons construit plus, des résultats sont là. Nous avons construit nettement plus qu'antérieurement, par l'arbitrage financier que nous avons fait en particulier. Nous avons dépassé sur les logements PLUS et PLAI, pas tout à fait atteint l'objectif sur les PLS mais les résultats sont bons. En conséquence, je crois que notre assemblée peut dire que nous continuons dans cette délégation.

Deuxièmement, pour quels montants ? Des montants qui pèsent lourdement sur les comptes de la Communauté urbaine mais l'enjeu pour la population est tel qu'il faut que nous arbitrions dans ce sens. Nous nous engageons pour 20 M€ -20 835 000 € c'est la partie Etat- pour notre part, Communauté urbaine, auxquels il faut ajouter les montants pour le logement privé, 3 700 000 €

pour la Communauté urbaine, auxquels il faut ajouter enfin 25 M€ d'acquisitions foncières. C'est dire que l'engagement de la Communauté urbaine est considérable mais qu'il permettra, si les objectifs sont atteints, de réaliser 2 400 PLUS-PLAI, 572 logements PLS, 600 logements dans le programme de l'Agence nationale de renouvellement urbain et, évidemment, un certain nombre dans le logement privé.

Voilà, je crois, les priorités que nous avons voulues, que nous assumons, où nous arbitrons financièrement pour atteindre ces objectifs. Voilà pourquoi le groupe Socialiste soutient cette délibération avec vigueur.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Mes chers collègues, comme vous l'avez sans doute vu dans un journal ce matin, alors que l'immobilier, dans un certain nombre de villes françaises, connaît un certain tassement, nous, nous venons de battre au contraire l'année dernière les records de construction avec plus de 5 000 logements construits en accession à la propriété ou locatif libre. A ceci s'ajoutent les 2 500 logements sociaux -un peu plus- que nous avons réalisés. Je voudrais simplement rappeler que l'année dernière, en PLUS et en PLAI, pour des gens qui pensaient que nous ne ferions pas l'effort social puisque ce sont les plus sociaux des logements sociaux, nous avons réalisé 1 200 logements et que nous allons en programmer cette année 1 877. Cela veut dire que nous sommes en progression par rapport aux objectifs que nous nous étions nous même fixés.

On considère que les transports avancent, que le logement se construit, l'immobilisme ne saurait donc guetter l'agglomération lyonnaise.

Voilà, mes chers collègues, je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. LÉVÊQUE.

N° 2008-4783 - déplacements et urbanisme - Contrat urbain de cohésion sociale de l'agglomération lyonnaise - Participations 2008 dans le cadre de la convention-cadre 2006-2008 avec les associations Allies, Uni-Est et Sud-Ouest Emploi - Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Politique de la ville et renouvellement urbain -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président David a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4783. Monsieur David, vous avez la parole.

M. le vice-président DAVID, rapporteur : Pour cette délibération qui prévoit la reconduction des subventions accordées aux trois associations qui gèrent les plans locaux d'insertion et d'emploi sur l'agglomération lyonnaise pour respectivement aider à la réalité quotidienne des personnes en insertion, l'application de l'article 14 du code des marchés publics dans les marchés de la Communauté urbaine et pour aider à l'insertion dans les domaines culturels et la lutte contre les discriminations. C'est un avis favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe GAEC.

M. FURNEL : Monsieur le président, chers collègues, ce rapport montre le caractère très positif de cette expérimentation qui a porté à la fois sur l'aide à la mobilité entre les domiciles et lieux de travail, sur l'utilisation dans les marchés publics de la clause d'insertion pour promouvoir l'emploi et l'insertion, sur l'utilisation des grandes manifestations culturelles et artistiques d'agglomération pour favoriser là-aussi l'emploi et des expériences de travail et la mobilisation des entreprises autour de la lutte contre les discriminations.

Je crois que ces actions qui font correspondre les bassins d'emploi, l'organisation, l'ingénierie et la structure des opérateurs d'insertion sont extrêmement positives et il me semble que c'est la bonne voie à développer dans l'avenir parce que c'est à ce niveau que ces actions sont le plus efficaces, au niveau de l'agglomération.

Voilà, monsieur le président, chers collègues, ce que nous voulions souligner à l'occasion de ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DAVID.

N° 2008-4828 - développement économique - Convention-cadre avec la région Rhône-Alpes et l'Université de Lyon (2008-2010) et convention ponctuelle de soutien au PRES - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

N° 2008-4830 - développement économique - Contrat de projets Etat-Région 2007-2013 : recherche, enseignement supérieur et vie étudiante - Convention de site - Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Laréal a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4828 et 2008-4830. Monsieur Laréal, vous avez la parole.

M. LARÉAL, rapporteur : Ces deux rapports ont reçu l'avis favorable de la commission.

Toutefois, le projet de délibération numéro 2008-4828 fait l'objet d'une note au rapporteur dont je vous donne lecture : dans le "DELIBERE", il y a lieu de lire : "**4° - La dépense correspondante de 30 000 € sera imputée au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 380 - fonction 90 - opération n° 0878.**" au lieu de : "**4° - La dépense sera imputée au budget principal de la Communauté urbaine - exercice 2008 - compte 657 300 - fonction 90 - opération n° 0878.**"

Permettez-moi, monsieur le président, de présenter succinctement l'objet de ces deux rapports. Ces deux délibérations sont relatives aux engagements de notre Communauté urbaine sur les projets de l'Université de Lyon. Vous savez que maintenant, sous ce vocable, nous appelons le Pôle de Recherches et

d'Enseignement Supérieur de Lyon (PRES) qui regroupe les principaux établissements universitaires et grandes écoles de notre agglomération.

A la fin de ce mandat et à l'orée d'un prochain, ces deux rapports portent en eux le fruit de la cohérence que nous avons pu donner, dans le cadre des actions "Lyon, métropole innovante", à nos partenariats avec la communauté scientifique et universitaire tout en permettant, par les conventions que nous voterons ce soir, d'assurer la pérennité de cette cohérence.

L'université est devenue et doit rester une des priorités dans la stratégie du développement économique, social et culturel de la métropole. L'université est en effet un vecteur essentiel de rayonnement et d'attractivité, à une époque où c'est notamment au niveau de l'économie de la connaissance que se joue la compétitivité de nos territoires ainsi que la compétition entre les grandes métropoles européennes et mondiales.

Aussi, dans ce contexte, une première délibération propose une convention-cadre entre, d'une part, le Grand Lyon associé à la région Rhône-Alpes, d'autre part, l'Université de Lyon. Cette convention précise les objectifs prioritaires de l'engagement du Grand Lyon pour les trois années à venir. Ces objectifs partagés portent sur le développement des formations doctorales et d'excellence en recherche, sur la visibilité internationale de l'Université de Lyon, sur sa contribution au développement du territoire par la valorisation de la recherche et par la sensibilisation à l'entrepreneuriat notamment et par la mutualisation de fonctions supports pour renforcer la compétitivité tel que, par exemple, le schéma de développement universitaire sur lequel nous travaillons à l'heure actuelle.

Une convention financière Grand Lyon-Université de Lyon en cours de finalisation permettrait de porter, dans les prochains budgets, l'engagement annuel de notre collectivité à une hauteur de 1 M€ sur ces actions sur un budget global de l'ordre de 5 M€.

Dans le même esprit -et c'est l'objet de la deuxième délibération-, il nous est demandé d'autoriser la signature de la convention de site de Lyon du contrat de projet Etat-Région (CPER) 2007-2013 relatif à ses volets enseignement supérieur, recherche et vie étudiante. A l'issue de négociations entre l'Etat, la Région et notre collectivité, notre Communauté urbaine porte son engagement à 40 M€, la Région et l'Etat apportant 210 M€.

Notre engagement de 40 M€, alors qu'il n'avait été que de 27 M€ dans le CPER précédent, traduit ce redimensionnement de l'intérêt que nous portons au développement des infrastructures de recherche et d'enseignement supérieur dans notre métropole. Vous avez, dans les tableaux annexés au rapport, la distribution de ces investissements.

Je vous cite simplement que, sur ces 40 M€, 22 M€ seraient consacrés au volet recherche ; ils se porteraient sur les projets fédératifs d'excellence scientifique, reconnus nationalement dans le cadre des réseaux thématiques pour lesquels nos laboratoires ont été labellisés par l'Etat et, d'autre part, sur un centre d'infectiologie et un institut d'études avancées en sciences humaines et sociales dont le Grand Lyon assurerait la maîtrise d'ouvrage. Les 18 autres millions d'euros de notre engagement permettraient de participer à la remise à niveau au standard international de certains établissements, notamment sur les campus Rockefeller et Porte des Alpes à Bron, ainsi qu'à la réalisation d'une maison de l'international de l'Université de Lyon sur le site Saint Luc-Saint Joseph, dont le foncier a été financé par le Grand Lyon dans le précédent CPER sur le centre universitaire des quais.

Voilà, monsieur le président, l'essentiel de ces deux délibérations qui, je le rappelle, ont obtenu l'avis unanime et favorable de la commission.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai une intervention du groupe GAEC.

Mme la vice-présidente RABATEL : Monsieur le président et chers collègues, nous votons ce soir trois délibérations très importantes, comme l'a dit mon collègue Pierre Laréal.

C'est une opération très importante en termes de soutien au pôle universitaire de Lyon, délibération importante corrélativement en termes de budget engagé : presque 41 M€ au total. Cette somme représente, pour sa plus grande partie, 40 M€, un engagement du Grand Lyon sur sept ans dans le cadre du contrat de plan Etat-Région pour la recherche, l'enseignement supérieur et la vie quotidienne des étudiants et des chercheurs. Nous approuvons ce fort engagement du Grand Lyon car il ne peut y avoir de montée en puissance d'une métropole comme la nôtre sans développement d'une université d'excellence, d'une recherche puissante basée sur notre territoire lui-même mais aussi sans développement d'une qualité de vie attractive pour les étudiants, les chercheurs, les laboratoires.

Il est aussi tout à fait légitime de lier comme nous le faisons dans ces délibérations le renforcement de la recherche universitaire avec nos politiques économiques qui s'incarnent, entre autres, dans les pôles de compétitivité dont le secteur biomédical est un des fleurons et que nous soutenons activement.

Comme je l'ai dit en juillet dernier lors de la création du PRES (Pôle de Recherche et d'Enseignement Supérieur), le groupe GAEC souhaite souligner le fait que les sciences humaines et sociales sont tout aussi stratégiques que les sciences dites dures pour le rayonnement de notre agglomération. Les sciences humaines et sociales représentent 60 % des étudiants grand lyonnais et sont très importantes, entre autres, pour la compréhension de notre territoire, de nos évolutions sociales et pour le "vivre ensemble". Elles sont notre mémoire, notre présent et notre avenir. Elles participent déjà largement elles aussi au rayonnement international de l'université lyonnaise.

Le groupe GAEC propose que notre travail de fond soit développé lors du prochain mandat par un débat sur la place des universités et des étudiants dans la stratégie de développement de notre agglomération, les orientations générales que nous souhaitons donner à notre collaboration PRES Grand Lyon, la coopération public-privé qui monte en puissance et le sens que nous donnons à l'intervention volontaire mais facultative du Grand Lyon en ce domaine.

En effet, l'Etat a la compétence principale en matière de recherche et de soutien aux universités et aux étudiants. Or, dans ces domaines, le retard de la France sur nos concurrents mondiaux et européens est connu. Par exemple, les universités françaises ne disposent que de 8 700 € en moyenne par étudiant et par an contre 36 500 € aux USA. La vie des étudiants est difficile concernant le logement, la santé et la nourriture, les doubles journées de travail salarié et étudiant, l'état des campus et résidences universitaires que nous allons justement améliorer par ces délibérations.

On peut donc se réjouir que le Grand Lyon et la région Rhône-Alpes complètent l'action de l'Etat, ce dont les universitaires et les étudiants de notre territoire se félicitent ouvertement et

de façon répétée. Mais l'Etat doit rester le garant tutélaire de ce secteur en assumant des choix qui ne ressortissent pas de l'action des collectivités territoriales, comme le soutien à la recherche fondamentale, si nécessaire pour notre pays et pour les connaissances, comme le développement de l'attractivité des carrières des jeunes scientifiques et des enseignants chercheurs, comme l'augmentation des budgets des universités, etc. Ce ne sont, hélas ! pas les logiques actuellement choisies par le Gouvernement.

Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets aux voix les dossiers :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adoptés.

Rapporteur : M. LARÉAL.

N° 2008-4833 - finances et institutions - Convention-cadre avec le département du Rhône, relative aux modalités de mise à disposition, de transfert et de désaffectation des biens des collèges - Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Pôle stratégie -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Vincent a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4833. Monsieur le vice-président Barral rapporte en l'absence de monsieur Vincent.

M. le vice-président BARRAL, rapporteur en remplacement de M. VINCENT absent momentanément : Il convient de modifier le 5° paragraphe de la manière suivante : "**La convention-cadre qui est soumise au Conseil vise à regrouper les dispositions légales en un document de référence accompagné d'annexes,...**" au lieu de : "*La convention-cadre qui est soumise au Conseil a été établie en concertation avec les services du Département qui a délibéré en séance le 30 juin 2006. Cette convention vise à regrouper les dispositions légales en un document de référence accompagné d'annexes,...*".

Monsieur le président, avis favorable de la commission sur ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Une minute pour le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, cette délibération qui va permettre de solder les conséquences des lois de décentralisation entre la Communauté urbaine et le Département et qui porte principalement sur les biens des collèges et des lycées vient bien à point pour régler un certain nombre de problèmes fonciers et immobiliers. Concernant les annexes qui portent sur les biens visant à être désaffectés et à revenir à la Communauté urbaine, je veux simplement souligner qu'il nous faudra sans doute engager une prochaine étape, cette fois entre la Communauté urbaine et les communes, pour aller au bout de la logique de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Je mets aux voix le dossier :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président BARRAL en remplacement de M. VINCENT absent momentanément.

N° 2008-4834 - finances et institutions - Convention-cadre projet urbain intégré de l'agglomération lyonnaise - Fonds européens - Délégation générale aux ressources - Direction des finances -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur le vice-président Darne a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4834. Monsieur Darne, vous avez la parole.

M. le vice-président DARNE, rapporteur : C'est un rapport sur les fonds européens qui pourrait être présenté soit de façon très pessimiste, soit au contraire d'une façon positive pour la Communauté urbaine.

Le pessimisme, il vient des chiffres globaux régionaux pour les fonds européens : alors que de 2000 à 2006 le Feder pour notre région était de 365 M€, il est aujourd'hui de 334 M€, c'est-à-dire une diminution de 8 %. Le FSE est passé, lui, de 469 à 352 M€, soit une diminution de 25 %. C'est dire qu'au total, dans notre région Rhône-Alpes, les fonds européens permettront de faire moins dans les années à venir que dans le passé.

Le côté optimiste c'est qu'une procédure est mise en place, que nous avons choisi de suivre, qui est celle de répondre à un appel à projets urbains intégrés pour les agglomérations, c'est-à-dire que, pour la première fois, l'agglomération, au niveau européen, est reconnue comme pouvant répondre à des appels à projets et gérer directement les enveloppes financières. C'est, pour les agglomérations, s'engager dans un contrat urbain de cohésion sociale.

Nous l'avons fait bien sûr pour privilégier l'impact de la compétitivité sur l'accès à l'emploi, l'intégration de la ville dans les secteurs et pour toutes les populations les plus fragiles et nous avons ainsi reçu, pour la période que je viens d'indiquer, l'engagement de l'Etat de gérer 9,7 M€ au titre du Feder et 1,1 M€ au titre du FSE. Ces sommes ne seront pas versées a priori mais sur chacun des projets qui pourront être déposés soit par la Communauté urbaine, soit par des associations, soit par d'autres collectivités, ce qui permettra au Grand Lyon d'avoir une action davantage reconnue et cohérente sur notre territoire. C'est en ce sens qu'il y a un aspect positif de reconnaissance du fait d'agglomération dans la gestion de faits européens et je veux donc saluer cette avancée et vous inciter à approuver cette délibération.

Comme j'étais rapporteur, intervenant du groupe Socialiste, monsieur le président, je vous propose de considérer que j'en ai assez dit et de retirer l'intervention du groupe Socialiste.

M. LE PRÉSIDENT : Excellent ! Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. le vice-président DARNE.

N° 2008-4835 - finances et institutions - Partenariat avec le club sportif Adecco Asvel basket - Subvention - Délégation générale aux ressources - Direction -

N° 2008-4836 - finances et institutions - Partenariat financier avec le club sportif Lou rugby - Subvention - Délégation générale aux ressources - Direction -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Plazzi a été désigné comme rapporteur des dossiers numéros 2008-4835 et 2008-4836. Monsieur Plazzi, vous avez la parole.

M. PLAZZI, rapporteur : Avis favorable de la commission. Monsieur le président, mes chers collègues, ces deux délibérations, numéros 2008-4835 et 2008-4836, concernent notre partenariat financier avec les clubs sportifs, l'une avec l'Adecco Asvel et l'autre avec le Lou rugby. Ces délibérations sont quasiment identiques à celles de l'année précédente. Elles concernent donc une aide des clubs par rapport aux jeunes, aux entraînements, à la médecine et le droit à l'image. On peut être satisfait de ce qui se fait, l'Asvel avec un travail partenaire dans les quartiers avec la jeunesse et le Lou qui déplace régulièrement ses équipes en direction des clubs amis et voisins. Voilà, ce sont deux délibérations qui vont dans le sens de l'aide au sport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Le groupe Les Verts.

M. DURIEUX : Merci, monsieur le président. En juillet, nous étions appelés à prêter attention à accorder des subventions à un club de football dont le président actuel court les subsides en bourse et force le destin d'un meilleur équipement pour un meilleur bénéficiaire. En septembre, nous renouvelions une démarche presque similaire, bien que beaucoup plus sensible, à un club de handball pour lequel notre groupe portait moins de réserve. Pour tous deux, comme antérieurement, nous faisons cas d'un vœu que reconnaître les valeurs sportives est louable, tout comme accorder attention aux formations des jeunes de tous les quartiers.

La liste des actions nous paraissait élitiste et oublieuse des valeurs fondamentales du sport, telle que celle du partage, de la solidarité d'équipe et du respect d'autrui. Les termes de formation paraissaient se restreindre aux seules attentions de compétition. Nous nous étonnions de réserver les séances d'entraînement aux seuls meilleurs joueurs en herbe. Nous nous interrogeons du lien entre le registre de la préparation et de la récupération, celui de la diététique avec les pratiques organisées et les pratiques ludiques d'amateurs, de jeunes pousses et de moins jeunes en admiration du beau jeu et du plaisir. Nous regrettons que ne soit retenue une action pour l'arbitrage alors que les clubs, les associations sportives et établissements d'enseignement de nos communes se donnent des charges à cette grande nécessité. Nous regrettons que ne soit pas abordée la prévention envers le chauvinisme et son comportement incivil et inacceptable.

Pourquoi tenir attraction vers un centre d'information alors que nous professons la nécessité, l'humanité et la citoyenneté de se rendre au sein des clubs et au sein des quartiers ? En fonction des aides à la fréquentation que notre collectivité accorde peu ou prou, quel engagement, quelle vertu, quelle éthique adoptons-nous auprès des places réservées ou attribuables attribuées aux tiers au-delà de l'aspect très délicat et juridiquement fragile d'une part complémentaire de subventions ?

Nous nous interrogeons très spécialement pour l'Olympique lyonnais de l'équilibre et du rapport de financement entre les différentes associations et structures de cette organisation. Nous avons sollicité la connaissance des critères d'évaluation et des indicateurs de suivi de cette reconduction rituelle de subventions.

Nous regrettons que nous n'ayons pas eu connaissance des premiers bilans que les services n'ont pas manqué de dresser à votre demande, monsieur le président. Néanmoins, en fonction des particularités des clubs dont nous visons ce soir les attentions, notre groupe tiendra un vote favorable pour le rapport attaché au club de rugby, au-delà de la passion que monsieur Passi eut comme demi de mêlée et, hors de nos deux vice-présidents, nous tiendrons un vote en abstention pour le projet attaché à celui de l'Asvel.

M. LE PRÉSIDENT : Nous allons voter par divisions :

- sur le rapport n° 2008-4835, pour l'Asvel, je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - M. Buna et Mme Vessiller (Les Verts) - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : groupe Les Verts (sauf M. Buna et Mme Vessiller).

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

Je mets aux voix dossier numéro 2008-4836 relatif au Lou rugby :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. PLAZZI.

N° 2008-4839 - finances et institutions - Groupement de commandes entre plusieurs Communautés urbaines pour l'achat de véhicules urbains respectueux de l'environnement - Convention - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Délégation générale aux ressources - Direction des affaires juridiques et de la commande publique - Service des marchés et de la commande publique - Unité marchés publics -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Forissier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4839. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

M. FORISSIER, rapporteur : Monsieur le président, mes chers collègues, le rapport que je présente mérite, je crois, quelques instants d'explication parce qu'il est exemplaire, parce qu'il s'agit, pour huit communautés urbaines de France, de se grouper pour acheter des véhicules plus propres et moins polluants en général pour l'environnement car nous avons affiché une volonté de lutte contre les gaz à effet de serre pour les polluants comme les oxydes d'azote, les particules émises, source importante de pollution, mais également les déchets que constituent ces véhicules en fin de vie.

Le marché sera un marché de groupement de commandes, la coordination sera assurée par le Grand Lyon et les objectifs seront, j'en suis persuadé, atteints puisque, dans le règlement du marché, 50 % de la note sera donnée pour la performance environnementale. Donc la commission a donné un avis très favorable pour ce rapport.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le dossier est même plus exemplaire que vous ne le pensez puisque, si effectivement il est associé les communautés urbaines de France dans une même commande, il est associé également à un certain nombre de grandes villes européennes qui ne peuvent pas passer de commande avec nous parce que leur législation l'interdit mais qui, par contre, auront le même cahier des charges que le nôtre. Cela veut dire que l'idée que j'avais souvent évoquée de pouvoir faire progresser la recherche en matière d'environnement par une commande qui serait celle d'une vingtaine ou d'une trentaine de villes européennes est en train de se réaliser. Voilà, je tenais à le souligner. Et vu votre penchant de ce soir, je vous signale que mon site c'est aimerlyon.com, vous pouvez envoyer votre soutien.

Une intervention du groupe GAEC.

Mme MERMOUD : Monsieur le président, il ne me reste plus grand-chose à ajouter à votre défense de ce dossier qui a effectivement ce double intérêt à la fois d'une démarche concertée de plusieurs communautés urbaines et surtout de peser sur la recherche et l'innovation des constructeurs.

Je voudrais simplement rappeler qu'une telle démarche concertée a été utilisée il y a environ vingt ans pour relancer le tramway. Il faut savoir qu'à l'époque, les agglomérations intéressées n'entendaient pas reprendre le modèle des années 30 mais bien inventer un véhicule nouveau adapté aux besoins d'aujourd'hui et, quand on voit le succès aujourd'hui des nouveaux tramways, on peut souhaiter toute réussite au nouveau véhicule urbain environnemental. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FORISSIER.

N° 2008-4841 - finances et institutions - Lyon 2° - ZAC Lyon Confluence - Construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement et d'un équipement petite enfance - Lancement de la procédure de choix du maître d'oeuvre - Procédure de concours restreint de maîtrise d'oeuvre - Composition du jury - Délégation générale aux ressources - Direction de la logistique et des bâtiments - Service de la gestion administrative et financière -

M. LE PRÉSIDENT : Monsieur Forissier a été désigné comme rapporteur du dossier numéro 2008-4841. Monsieur Forissier, vous avez la parole.

M. FORISSIER, rapporteur : Monsieur le président, il s'agit de la ZAC Lyon Confluence, de la construction d'un groupe scolaire, d'un centre de loisirs sans hébergement et d'un équipement petite enfance. Il s'agit du lancement de la procédure de choix du maître d'oeuvre, de la procédure de concours restreint de maîtrise d'oeuvre et de la composition du jury. C'est la suite d'un précédent rapport qui a fait l'objet de plusieurs délibérations, dont la dernière délibération en date du 10 octobre 2006 où le conseil de Communauté avait statué sur la poursuite de la procédure et, étant conforme à la procédure, la commission a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe GAEC.

M. FOURNEL : Monsieur le président, chers collègues, voilà un dossier qui entre dans une phase opérationnelle sur le deuxième arrondissement de Lyon avec un groupe scolaire de 9 classes, 45 berceaux de crèche, un relais d'assistantes maternelles de 150 mètres carrés et un centre de loisirs principalement pour les moins de six ans.

M. LE PRÉSIDENT : Vous transmettez votre intervention au maire du second qui était là ce soir.

M. FOURNEL : C'est vers lui que se destinait cette intervention pour montrer que nous aimons vraiment le deuxième arrondissement !

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets le dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : M. FORISSIER.

N°2008-4853 -proximité,ressourceshumainesetenvironnement - Communes du Sage de l'Est Lyonnais - Convention-cadre 2008-2010 pour la mise en oeuvre des actions du Sage - Convention d'application pour l'année 2008 - Direction générale - Direction de l'eau -

M. LE PRÉSIDENT : Madame la vice-présidente Vessiller a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-4853. Madame Vessiller, vous avez la parole.

Mme la vice-présidente VESSILLER, rapporteur : Avis favorable de la commission en ce qui concerne la convention-cadre pour les actions du Sage.

Ce dossier fait l'objet d'une note au rapporteur : dans le paragraphe b) - du 3° - du "DELIBERE", il convient de lire : "**35 790,30 €**" au lieu de : "35 790 30 €".

Je fais l'intervention pour mon groupe, monsieur le président : nous signons là la convention-cadre du Sage après l'avis favorable donné à la séance dernière. Notre groupe souhaite simplement rappeler toute l'importance de la nappe de l'est qui alimente les captages d'intérêt local sur les communes. Sa préservation est stratégique puisque la pollution qui l'atteint migre, au final, dans la nappe alluviale du Rhône qui alimente le gros de l'agglomération en eau potable et c'est bien l'objectif des actions de cette convention-cadre que de préserver cette nappe.

Nous souhaitons simplement attirer votre attention sur un point qui nous semble insuffisamment présent dans le projet de Sage : c'est la question du volet agricole qui ne comprend que de la sensibilisation et de la concertation sans incidence réelle sur la monoculture du maïs aux forts impacts sur l'eau en termes d'irrigation et de contamination par les nitrates et les pesticides alors que c'est une question qui a été soulevée au Grenelle de l'environnement et que les niveaux de pesticides peuvent atteindre des niveaux élevés et de façon sournoise dans tous les grands aquifères. Le Grenelle de l'environnement, ajoutons-le, a prévu la nécessité de diviser par deux leur utilisation en dix ans. Donc cette nécessité finira par s'imposer et conduira à inclure la prévention des pollutions des eaux souterraines dans les prochaines conventions de soutien à l'agriculture périurbaine que nous signerons.

Bien sûr, nous voterons aujourd'hui cette convention-cadre qui fixe le partenariat avec l'Agence de l'eau et le Département, objectif que nous partageons. Merci.

M. LE PRÉSIDENT : Le groupe UMP.

M. FORISSIER : Monsieur le président, mesdames, messieurs, chers collègues, ce soir, notre intervention porte à la fois sur les dossiers du Sage de l'est lyonnais et sur les rapports suivants, qui concernent la protection de l'environnement, que nous voterons parce qu'ils vont dans le bon sens.

J'ai eu le plaisir de participer avec quelques collègues, en tant que représentant de notre assemblée, au travail important qui a été réalisé dans le cadre de la commission locale de l'eau et qui a abouti à la rédaction du règlement du Sage en vue de permettre le développement de l'urbanisme et des zones d'activités tout en protégeant la ressource en eau de l'agglomération lyonnaise.

Aujourd'hui, une difficulté demeure au niveau du grand parc : trouver une stratégie qui nous permette de gérer des activités sur le site tout en préservant les ressources dans un périmètre de captage.

Le développement durable ne doit pas être uniquement un élément de discours, il doit se traduire en actes et nous devons accentuer nos efforts. Or, aujourd'hui, quels que soient les politiques et les projets que nous menons, trop de maires n'ont qu'une vision restreinte à leur périmètre des politiques et des actions à mener en termes de transports en commun, d'habitation, de préservation de l'environnement. Cette façon de procéder est dépassée et elle ne permet pas de garantir la cohérence de notre territoire d'agglomération.

C'est pourquoi, au cours des deux prochaines années, je pense que nous devons bouleverser notre approche et associer nos points de vue individuels pour avoir une vision globale des projets de développement sur le Grand Lyon et œuvrer ensemble pour

garantir aux prochaines générations, un cadre de vie agréable et durable. Ce n'est qu'en mutualisant nos moyens que nous parviendrons à définir l'agglomération de demain. Au préalable, il nous faudra, je pense, établir un véritable périmètre d'actions dont le contour pourrait ressembler à celui du SCOT et mettre en place une nouvelle gouvernance, associer des représentants et des habitants, des acteurs économiques en amont des projets au moyen d'une réflexion globale dans le cadre du Conseil de développement et pas seulement les consulter sur les projets lorsque ceux-ci sont déjà ficelés, ce qui a pour résultat de créer des frustrations, étant dans l'impossibilité d'amender les projets.

Alors, une fois que nous aurons intégré cette vision globale de l'agglomération, nous serons en mesure de mener une véritable politique de développement durable. Nous pourrions notamment mener une réflexion encore plus approfondie sur l'organisation de notre réseau de transports en commun sur l'ensemble de l'agglomération ou sur la méthode à employer pour favoriser l'urbanisation et le développement économique en consommant le minimum d'espace.

Pour terminer, je voudrais dire tout le plaisir que j'ai eu à travailler avec vous, mes chers collègues, malgré nos divergences et nos points de vue différents et quelquefois nos oppositions fortes à certains projets. Je n'ai pas changé de camp, monsieur le président, je peux vous l'assurer, donc ne comptez pas sur mon soutien ! Je tiens à remercier tous les agents des services du Grand Lyon avec qui, j'ai eu le plaisir de travailler et dont j'ai pu apprécier la compétence et l'écoute. Merci et peut-être à dans quelques mois.

M. LE PRÉSIDENT : Merci beaucoup. Je mets au voix ce rapport :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhlrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme la vice-présidente VESSILLER.

N° 2008-4870 - déplacements et urbanisme - Feyzin - Solaize - Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) autour des sociétés Total France à Feyzin et Rhône Gaz à Solaize - Avis sur le projet d'arrêté préfectoral de prescription de l'élaboration du PPRT - Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Planification urbaine -

M. LE PRÉSIDENT : Madame David a été désignée comme rapporteur du dossier numéro 2008-4870. Madame David, vous avez la parole.

Mme DAVID, rapporteur : Monsieur le président, ce rapport appelle de notre assemblée un avis sur le projet préfectoral de prescription d'élaboration du plan de prévention des risques technologiques, notamment dans le périmètre d'études ; sont concernées les communes de Feyzin, Solaize, Irigny, Saint Fons, Vernaison et Saint Symphorien d'Ozon. Pour sa part, la commission déplacements et urbanisme a donné un avis favorable.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien, j'ai une demande du groupe Les Verts.

M. GIORDANO : Monsieur le président, chers collègues, si vous le permettez, je commencerai d'emblée par dire que cette initiative de l'Etat et de la préfecture, si elle découle d'une idée intéressante, limiter les risques technologiques, elle est loin d'avoir été menée au mieux pour les collectivités. Je dirai même plus simplement que c'est loin d'être le top et ce n'est pas le top pour plusieurs raisons.

L'Etat, via les préfectures, va élaborer des PPRT (plans de prévention des risques technologiques) autour des établissements classés, PPRT qui vont impacter gravement nos règles d'urbanisme sur des secteurs des villes-mêmes englobées par ces périmètres. Faire passer ces dossiers en si peu de temps n'est pas la démarche idéale pour répondre à ces enjeux.

Deuxièmement, cette précipitation n'est pas de mise pour répondre à la difficile problématique des risques industriels. Répondre aux problèmes uniquement en traçant des cercles et en donnant des règles d'urbanisme strictes pose le problème des frontières. En effet, comment expliquer de part et d'autre d'une rue à un voisin qu'il devra construire ou aménager sa maison avec des règles de confinement et l'absence de fenêtre sur une façade puis à l'autre situé en face qu'il pourra, lui, disposer de baies vitrées, surtout que le périmètre pourra à très court terme changer si les entreprises arrêtent leurs activités à risques ; c'est ce que nous avons d'ailleurs réalisé, monsieur le président, sur Gerland sud en déplaçant les bonbonnes de gaz Butagaz et en annulant ce risque *de facto*.

Troisièmement -et dernière remarque d'ailleurs-, cette précipitation dans l'analyse peut même conduire à des propositions radicales de certains candidats à l'élection municipale du type "supprimons le port Edouard Herriot pour en faire un grand parc". Sous des allures faussement "écologiques", cette proposition va à l'encontre des principes d'écologie urbaine et de développement durable du port Edouard Herriot qui doit au contraire se renforcer et concentrer ses activités vers le fleuve en privilégiant le transport fluvial, garant d'un déplacement de marchandises moins consommateur en CO². Je suis sûr que mes collègues de la clique du port Edouard Herriot ne me contrediront pas sur cette remarque.

En conclusion, nous voterons ce dossier qui prend acte du périmètre d'études et qui, surtout, demande à la préfecture de rajouter des réunions de concertation dans toutes les communes concernées pour expliquer le dispositif -et nous l'espérons- les aides de l'Etat qui se doivent d'aller de pair.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. J'ai ensuite le groupe Synergies.

M. le vice-président REPELIN : Monsieur le président, chers collègues, ce problème des risques majeurs et de leurs interférences dans l'aménagement du territoire au sud de Lyon n'est pas nouveau et ses conséquences sur l'aménagement des villes et ses infrastructures comme le TOP ne sont pas nouvelles non plus.

Il convient d'abord de faire un petit rappel historique. Le PIC, qui était en vigueur depuis 1991, prenait en compte cette problématique à partir des études de danger des industriels d'une façon dimensionnante et binaire. C'était simple : on pouvait faire ou on ne pouvait pas faire. Déjà, à cette époque, cela avait posé de nombreux problèmes vis-à-vis du projet de tracé du boulevard périphérique qui devait traverser l'île de l'Archevêque en aérien pour rejoindre Laurent Bonneval. Les sphères de Butagaz étaient un obstacle majeur à ce tracé ; on a progressé, elles ont maintenant disparu.

Mais la loi Bachelot de 2003 est venue revisiter la nature des études de danger demandées aux industriels. En gros, il a fallu davantage de scénario mais laisser la possibilité d'atténuation des risques induits par la prise en compte de la cinétique, des parades ou des probabilités. Ce nouveau dispositif réglementaire a surtout permis l'abandon du raisonnement binaire en instituant un crescendo de zones dans lesquelles certains aménagements seront permis et d'autres pas, en instituant aussi des zones de délaissement et de préemption.

C'est ainsi que nous nous sommes retrouvés avec un porter à connaissance du préfet sur les éléments transitoires dont ils disposaient. Si le principe était correct, l'application était loin d'être facile car les décrets d'application ont mis plusieurs années avant de sortir tellement l'affaire était compliquée. Ensuite, il fallait que le ministère rédige les circulaires d'application pour que les industriels et la Drire soient en phase sur l'analyse de problèmes aussi complexes. S'ajoute aussi le nombre d'études que doivent refaire les industriels. Le temps passe et les incertitudes demeurent sur ce qui nous attend.

Jusqu'à aujourd'hui où notre avis est réclamé en urgence pour le PPRT concernant des établissements industriels sur les communes de Feyzin et de Solaize, un nouveau coin du voile se lève, ce qui n'empêche pas l'inquiétude des élus et des populations des six communes touchées par le périmètre. C'est pourquoi nous souscrivons entièrement à l'avis communautaire qui subordonne son accord à l'organisation d'une réelle et véritable concertation avec documents officiels et réunions publiques dans chacune des communes.

Vous me permettrez d'être ici le porte-parole de Michel Denis et de Gilles Delorme, élus de Saint Fons, pour relier leur volonté de discuter publiquement de ce document contraignant avec le préfet, tout en soulignant leurs inquiétudes pour la réalisation des futurs aménagements de leur commune, que ce soit pour les habitations ou pour les entreprises.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT : Mercibeaucoup. Nous avons le groupe UMP.

Mme FRIEH : Monsieur le président, chers collègues, ce plan de prévention des risques technologiques, défini de façon générale en 2003 par la loi Bachelot, a été précisé dans ses principes au cours de l'année 2007 par une série de textes réglementaires et deviendra opposable dès son adoption. Il délimite le périmètre soumis aux conséquences d'accidents industriels autour des établissements classés Seveso, à savoir Total France à Feyzin et Rhône Gaz à Solaize. Ce plan sera complété par le plan de protection autour d'Arkema à Pierre Bénite et du port Edouard Herriot. Ces zones sont essentielles pour une population sensible depuis longtemps aux risques d'accidents et l'urbanisation qui les concerne doit être assortie de mesures très protectrices. Nous voterons donc pour ce rapport ainsi que pour les propositions d'élargissement de la concertation.

Mais ce rapport à l'ordre du jour de ce dernier Conseil nous permet de déplorer à nouveau l'immobilisme dont le Grand Lyon a fait preuve en ce qui concerne le contournement ouest de LYON. Le PPRT a toujours été le prétexte pour éviter ne serait-ce qu'un début de réflexion sur le problème majeur du maillage cohérent de l'agglomération. Or, rien ne s'est fait de 2001 à 2003 avant la loi Bachelot mais rien après non plus puisque la commission ad hoc sur le TOP que vous avez créée le 12 décembre 2006 ne s'est jamais réunie. Ainsi, aucune étude n'a pu être conduite en anticipation avec différentes variantes pour tenir compte de l'effet éventuel des PPRT sur le tracé.

De plus, le PPRT ne concerne que la partie sud du tracé du TOP. Pourquoi n'avoir pas avancé sur les autres portions de ce tracé ? Enfin, si toutes ces réflexions avaient pu être conduites, les conclusions auraient pu être versées au dossier PPRT pour optimiser les effets respectifs du tracé et des études de danger.

Nous souhaitons donc que le prochain mandat fasse de ce dossier une priorité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien. Le groupe Socialiste et apparentés.

M. BLEIN : Monsieur le président, au mois de septembre 2001, l'accident meurtrier d'AZF à Toulouse créait un profond émoi dans la population. L'urgence de prendre des dispositions pour protéger les populations riveraines des installations industrielles à risques ne faisait alors de doute pour personne. Nous examinons aujourd'hui le premier projet de définition du périmètre d'études du futur PPRT de la raffinerie Total à Feyzin. Cette étude, compris l'enquête publique, devrait durer dix-huit mois qui s'ajouteront aux soixante mois qui se sont écoulés depuis l'adoption de la loi dite Bachelot. Cette première étape aura donc duré six ans et demi.

Durant ces presque sept ans, les populations riveraines ont attendu, parfois espéré, des fois désespéré d'obtenir des réponses des pouvoirs publics. Les questions du danger, celles de la prévention, celles en particulier du droit des sols sont souvent restées pendantes, laissant seule la place à l'incertitude.

Le projet d'arrêté pour lequel le préfet sollicite aujourd'hui notre avis, s'il ne pose pas de problème sur le fond, présente de graves lacunes sur la méthode. Il prévoit en effet, en tout et pour tout une seule réunion publique pour un plan qui concerne pas moins de six communes et 40 000 habitants. Les populations riveraines ne peuvent accepter d'être ainsi privées d'un échange qu'elles attendent depuis longtemps, bien malgré elles, et auquel elles comptent participer activement. C'est pourquoi je vous remercie, monsieur le président, d'appeler le préfet, par cette délibération, à faire preuve d'une plus grande ambition de dialogue et de concertation pour le premier PPRT de l'agglomération, qui en comptera probablement pas moins d'une dizaine.

M. LE PRÉSIDENT : Merci bien.

Chers collègues, peut-être quelques remarques pour madame Friehe. Madame Friehe, aujourd'hui, le préfet nous définit un nouveau périmètre qui touche l'ensemble de la zone sud, pour lequel nous aurons des réponses sur le périmètre définitif dans peut-être un an, dix-huit mois. Il va nous envoyer dans les prochains temps la même chose pour le périmètre nord. Donc là nous aurons la réponse vers 2010-2011 si les choses vont bien. Madame Friehe, vous savez que, tant qu'effectivement ces périmètres ne sont pas définis, on ne peut rien faire passer au travers, pas construire et en particulier pas construire de voiries significatives. Donc vous savez qu'aujourd'hui, il est impossible de définir la fin du tracé du tronçon ouest du périphérique si nous voulions le faire parce que nous n'avons aucune zone où le faire aboutir sur le boulevard de Ceinture, ce qui est tout de même l'objet. On ne va pas s'arrêter à Francheville, on va s'arrêter effectivement sur le boulevard Laurent Bonneval.

Vous dites, madame Friehe -et cela sera la deuxième carte-, que nous n'avons pas travaillé. Si ! Voyez nous avons, depuis disons l'échangeur des Trois Renards jusqu'aux hôpitaux, le tracé aujourd'hui à peu près totalement étudié du périphérique par les services de la Communauté urbaine et on a d'ailleurs pu faire quelques variantes par rapport au tracé qui était proposé

auparavant par le Conseil général mais qui grosso modo ne s'en écarte pas. Vous voyez qu'il y a simplement deux variantes possibles pour donc rejoindre le boulevard de Ceinture, l'une qui passe par Pierre Bénite et l'autre qui passe par la Saulaie, et vous voyez que la particularité de ces deux tracés, quel que soit celui que l'on prenne, c'est effectivement qu'ils traversent aujourd'hui la zone des PPRT ; donc on ne peut pas bouger.

Alors vous m'avez dit : "Mais vous n'aviez qu'à faire la suite, le début du tronçon ouest du périphérique". Peut-être ne savez-vous pas -et dans ce cas-là, je vous l'apprends mais celui qui vous a missionné ce soir devrait le savoir- que, pour un projet comme le périphérique, il faut effectivement que le tracé soit définitif du début jusqu'à la fin pour pouvoir le soumettre à débats et à enquête publique. Si vous ne le saviez pas, je vous l'apprends ; donc cela veut dire, madame Friehe, qu'aujourd'hui et jusqu'à ce que le préfet ait donné effectivement les périmètres exacts, ce dossier ne peut pas être traité. Alors, si l'on pouvait arrêter la démagogie grossière sur ce dossier alors que l'on sait pertinemment qu'il ne peut pas être traité, à mon avis, on placerait la chose politique et le débat politique à un autre niveau que celui auquel il est actuellement.

Je vous remercie de votre intervention parce qu'elle m'a permis de préciser un certain nombre de choses. Je vous signale enfin que j'ai écrit plusieurs lettres au préfet, qui évidemment n'a pu me répondre qu'en fonction du droit, c'est-à-dire qu'il ferait le maximum pour que les choses aillent vite. Cela fait d'ailleurs -comme le rappelait monsieur Blein- depuis 2003 que l'on fait le maximum

pour que les choses aillent vite. Nous attendons toujours, nous espérons que, dans les prochaines années, les responsabilités qui sont celles du Gouvernement et de ses représentants seront prises. Nous, nous prendrons les nôtres, comme d'habitude.

Donc je vais mettre ce dossier aux voix :

- pour : groupes Socialiste et apparentés - Communiste et intervention citoyenne - Gauche alternative, écologique, citoyenne - Les Verts - Radical - Union pour un mouvement populaire - Synergies-Avenir - UDF et apparentés - Union pour la Communauté - Alliance pour le Grand Lyon opérationnel - MM. Joly, Uhrich, Mme Palleja,
- contre : néant,
- abstention : néant.

Adopté.

Rapporteur : Mme DAVID.

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, c'était le dernier dossier de ce conseil et le dernier conseil sans doute que nous aurons eu la joie de passer ensemble. J'espère que beaucoup d'entre vous seront à nouveau avec nous pour construire l'avenir de notre agglomération. Merci, en tout cas, j'ai eu plaisir à travailler avec vous.

(Applaudissements dans la salle).

(La séance est levée à 19 heures 55).
